

RAPPORT ANNUEL



2019



Assemblée Générale du 15 mai 2020
182^e exercice

**Mutuelle
de Poitiers
Assurances**

mutuelledepoitiers.fr

Chiffres clés au 31 décembre 2019

UNE ACTIVITÉ DYNAMIQUE



1 307 891
CONTRATS

+11,16% depuis 2010

UNE CROISSANCE PÉRENNE

402 MILLIONS €
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



+40,6% depuis 2010



UN MUTUALISME
EN MOUVEMENT

471 344
SOCIÉTAIRES

+11,85% depuis 2010

UNE RELATION DE PROXIMITÉ

UN CONTACT
100%
HUMAIN



CHEZ NOUS, PAS DE PLATEAU
TÉLÉPHONIQUE

UN PROFESSIONNALISME ÉTABLI

182 ans



D'EXPÉRIENCE
DE L'ASSURANCE

UNE RENTABILITÉ SÉCURISANTE



16 MILLIONS €
DE RÉSULTAT

UNE SOLVABILITÉ ROBUSTE

MARGE DE
SOLVABILITÉ 2 :



323%

UNE SOLIDITÉ RENFORCÉE



226 MILLIONS €
de fonds propres

1,18 MILLIARD €
TOTAL BILAN



UNE GESTION EFFICACE

23,84%
DE FRAIS DE GESTION

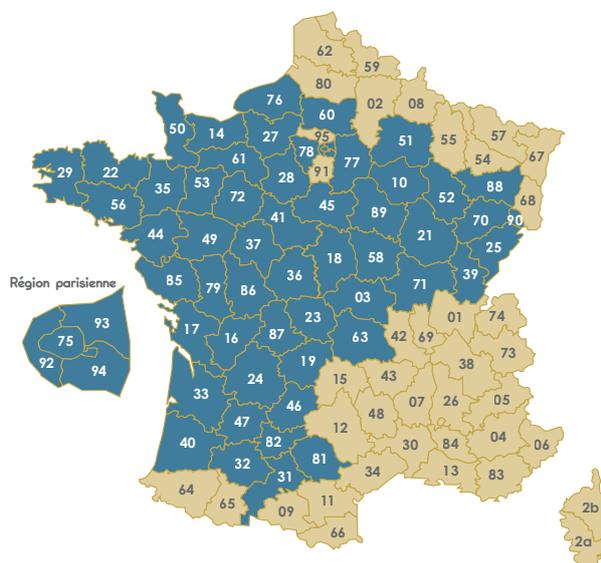
100%
DES EMPLOIS
LOCALISÉS
EN FRANCE



1058



PERSONNES
AU SERVICE DES SOCIÉTAIRES



294
AGENCES

RÉPARTIES SUR



57

DÉPARTEMENTS

SOMMAIRE

Gouvernance de la Mutuelle de Poitiers Assurances	2-3
La Ristourne : un acte profondément mutualiste	4-5
Stratégie de marque : une communication authentique	6-7
Rapport de gestion et Rapport d'activité Rapport du Conseil d'Administration /10 Rapport du Directeur Général /12	9-19
Charte d'Investisseur Responsable	21
Rapport des Commissaires aux comptes	22-23
Résolutions	24
États Financiers Compte de résultat 2019/26 Bilan 2019/28 Annexe /30 Compte technique détaillé 2019/36 État récapitulatif des placements /39	25-39



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres nommés par l'Assemblée Générale parmi les sociétaires et d'un Administrateur salarié élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations de l'activité de la Société et veillent à leur mise en oeuvre. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et deux Vice-Présidents qui forment le bureau du Conseil d'Administration.



De gauche à droite : B. Bonnisseau, Dr J. Drouineau, E. Guillaumond.
Debout : B. Moulonguet, G.F. Kern, M. de Vasselot, P. Lumeau, A. de Cambourg, D. de La Grandière, H. des Courtis, C. Aubin, P. de Lassée, G.J-M. Olivier.

PRÉSIDENT

Docteur Jacques DROUINEAU, Ancien Radiologue, Ancien Interne, Ancien Chef de Clinique, Ancien Chef du pôle d'imagerie du CHU de Poitiers. Date de fin de mandat : 2025

VICE-PRÉSIDENTS

M Bruno MOULONGUET, Ancien Agriculteur. Date de fin de mandat : 2025

M Christian AUBIN, Ancien Doyen et Professeur à la Faculté des Sciences Économiques de Poitiers. Date de fin de mandat : 2025

ADMINISTRATEURS

Mme Brigitte BONNISSEAU, Vice-Présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière. Sylviculteur. Date de fin de mandat : 2023

Mme Donatienne de LA GRANDIÈRE, Agriculteur. Date de fin de mandat : 2025

Général (2S) François KERN, Ancien Directeur Général des services de la Mairie de Chantilly. Date de fin de mandat : 2021

M Patrick de LASSÉE, Président du Tribunal de Commerce de Poitiers. Date de fin de mandat : 2021

Maître Anne de CAMBOURG, Avocat au barreau de Poitiers. Date de fin de mandat : 2021

M Médéric de VASSELLOT, Ancien Directeur de l'innovation des méthodes et process (OFI AM). Date de fin de mandat : 2023

Général (2S) Jean-Michel OLIVIERI, Ancien Conseiller pour la sécurité générale au Cabinet du Directeur Général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP). Date de fin de mandat : 2023

M Hervé des COURTIS, Ancien Courtier en réassurance. Date de fin de mandat : 2023

Mme Elisabeth GUILLAUMOND, Gérante de la Société FABRIX. Date de fin de mandat 2021

ADMINISTRATEUR ÉLU PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

Mme Pascale LUMEAU, Fondé de Pouvoirs et Responsable du service "sinistres corporels" à la Mutuelle de Poitiers. Date de fin de mandat : 2020

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois Comités consultatifs sont chargés de préparer les délibérations du Conseil d'Administration et de lui faire des recommandations dans leurs domaines de compétence. Ils agissent sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration et leurs attributions sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration dans le respect de la réglementation et notamment de la Directive Solvabilité 2 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Il s'agit :

- du Comité Financier d'Audit et des Risques,
- du Comité Juridique, de Conformité, de gouvernance et de suivi des filiales,
- du Comité de Sélection et de Rémunération.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M Henri MARCEL,
Ingénieur Agronome (INA).

Maître Yves MUSEREAU,
Avoué Honoraire près la Cour
d'Appel de Poitiers.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX HONORAIRES

M Maxime-Henri DÉSSERT
M Olivier DÉSSERT

DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

La Direction Générale de la Société est exercée par Stéphane Désert qui est secondé par Anne-Sophie Fraissinet et Thierry Gallet, Directeurs Généraux Adjoint. Le Directeur Général s'appuie sur un Comité de Direction qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la Société.

Ce Comité se compose actuellement de sept membres.



De gauche à droite, E. Ballif, T. Gallet, A-S. Fraissinet, S. Désert, V. Albérola, L. Machado, E. Moreau



Stéphane DÉSSERT
Directeur Général

COMITÉ DE DIRECTION



Anne-Sophie FRAISSINET

*Directeur Financier et des risques
Directeur Général Adjoint
Second Dirigeant Effectif*

- > Gestion des actifs mobiliers et immobiliers
- > Établissement des comptes et fiscalité
- > Gestion des risques et de la solvabilité
- > Contrôle interne, conformité et reporting qualitatif
- > Statistiques, données réglementaires, contrôle de gestion et reporting financier



Thierry GALLET

*Directeur Technique assurance et de l'offre de services
Directeur Général Adjoint
Second Dirigeant Effectif*

- > Offre produits et études techniques
- > Services et partenariats
- > Production
- > Indemnisation
- > Expérience client



Emmanuel BALLIF

Directeur Commercial digital et communication externe

- > Inspection commerciale et réseaux de distribution
- > Développement commercial et plans d'actions
- > Formation et administration du réseau
- > Communication externe et marketing
- > Transformation digitale



Evelyne MOREAU

Directeur en charge du Secrétariat Général et de l'organisation

- > Planification des projets et suivi
- > Gouvernance et secrétariat du conseil
- > Audit interne
- > Conseil juridique
- > Qualité et recouvrement
- > Vie mutualiste et animation institutionnelle



Lionel MACHADO

Directeur de l'informatique et des systèmes d'information

- > Architecture informatique
- > Développement des applicatifs métiers
- > Moyens, Réseaux, Téléphonie
- > Digitalisation



Valérie ALBÉROLA

Directeur des ressources humaines et communication interne

- > Gestion du personnel et des relations sociales
- > Formation
- > Communication interne
- > Services généraux

UNE RISTOURNE REVERSÉE À 450 000 SOCIÉTAIRES UN ENGAGEMENT FORT



Application concrète de notre statut mutualiste à cotisations variables, sans actionnaires à rémunérer, le versement d'une ristourne est un acte fort qui donne à tous les Sociétaires qui nous font confiance une preuve tangible de la pertinence de ce statut qui fait notre singularité. Plus globalement, il témoigne d'une gestion économiquement responsable dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise transparente, tournée vers la satisfaction de nos Sociétaires et la protection de leurs intérêts, dont nous faisons une réelle priorité.

UNE PRATIQUE EXCEPTIONNELLE DANS LE SECTEUR DES ASSURANCES

Fréquemment effectuée dans les années 1990, c'est en 2006 que la ristourne de cotisations avait été pratiquée pour la dernière fois par la Mutuelle de Poitiers. Depuis, le contexte économique et la fréquence des événements climatiques n'avaient pas permis de mettre en oeuvre une ristourne. En 2019, la Mutuelle de Poitiers renoue avec cette pratique, peu utilisée dans le secteur des assurances. Plutôt que d'alimenter seulement nos fonds propres déjà solides, nous avons décidé d'allouer une part significative de notre résultat à un remboursement de cotisations à nos Sociétaires.



PARTAGER NOS BONS RÉSULTATS, DANS L'ESPRIT MUTUALISTE

Lorsque le résultat d'un exercice est bon et que le niveau de solidité de l'entreprise est satisfaisant, la Mutuelle de Poitiers, du fait de son statut d'assurance mutuelle à cotisations variables, peut prendre la décision de redonner aux Sociétaires un pourcentage des cotisations qu'ils ont versées.

Les résultats techniques satisfaisants pour l'exercice 2019 du fait notamment d'un bon comportement routier de nos assurés et d'une sinistralité climatique limitée, ont ainsi conduit le Conseil d'Administration à constituer une provision de ristourne de cotisations sur l'exercice 2019 distribuée au premier trimestre 2020. Ce sont ainsi 450 000 Sociétaires qui ont été remboursés de 2% de leurs cotisations 2019 pour leurs risques de particuliers (Automobile, Habitation, Santé, Accidents de la vie...). C'est un montant global de plus de 8 millions d'euros, soit un pourcentage très significatif de notre résultat 2019, qui a ainsi été reversé. Ce versement illustre notre position d'assureur qui se veut raisonnable et qui ajuste, quand il le peut, le besoin de cotisations de façon responsable et solidaire. Dans le contexte de la crise liée au Covid-19, l'esprit de solidarité, notamment envers les plus fragiles, sera un élément déterminant pour l'avenir.

8 MILLIONS €
REVERSÉS À
450 000
SOCIÉTAIRES

2 % DES COTISATIONS
2019 REMBOURSÉES
sur les risques des particuliers* : Auto,
Habitation, Santé, Protection des
Accidents de la Vie et autres risques.

* hors frais et droits d'adhésion, hors taxes attentats, hors contrats santé collectifs et hors surcomplémentaire santé

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le cycle de production dans l'assurance étant inversé, les assureurs ne connaissent leur prix de revient qu'en fin d'exercice. Ainsi, ils appellent en début d'exercice les cotisations estimées nécessaires pour faire face à la charge probable des sinistres. En fin d'année, dès lors que les résultats le permettent, les sociétés mutuelles à cotisations variables, comme la Mutuelle de Poitiers, peuvent décider en complément de l'alimentation des fonds propres de redistribuer une part de résultats sous forme d'une ristourne de cotisations.



“ À LA MUTUELLE DE POITIERS, LORSQUE NOS RÉSULTATS SONT BONS, CE SONT NOS SOCIÉTAIRES QUI EN BÉNÉFICIENT. ”

COMMENT LES COTISATIONS SONT-ELLES UTILISÉES ?



La majeure partie des cotisations est consacrée au **règlement des sinistres**.



Nous œuvrons à **maîtriser les impacts de la sinistralité** sur les cotisations par des actions de prévention routière, un service d'alertes météo ou encore la mise en place de réseaux de réparateurs agréés...



Nous veillons à **contenir nos frais de gestion** pour maîtriser les évolutions de tarif.

75%

DES COTISATIONS perçues hors taxes servent à régler les sinistres

EXEMPLE :
BUDGET
ASSURANCES

900 €
TTC EN 2019*



- **566 €** pour le **règlement des sinistres** (réassurance incluse)
- **149 €** de taxes reversées à l'État
- **179 €** de frais de gestion
- **30 €** pour constitution des fonds propres
- **18 €** de **ristourne reversée à nos Sociétaires**

* présentation simplifiée sur la base des résultats 2019 au 31/12/2019, avec des produits financiers nets alloués de 42€

Les **frais de gestion** recouvrent les sommes engagées et nécessaires pour concevoir les contrats d'assurance, pour les commercialiser, les souscrire et les gérer (remboursements des sinistres, information client, assistance, expertises, services...). Les **fonds propres**, gage de solidité de l'entreprise, servent à couvrir la marge de solvabilité imposée par la réglementation, garantissant ainsi le remboursement des sinistres à nos assurés.

UNE NOUVELLE COMMUNICATION POUR MONTRER NOTRE DIFFÉRENCE

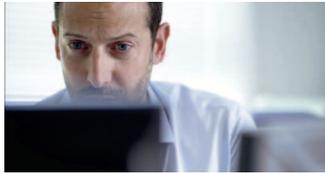


De nombreux acteurs du monde de l'assurance placent l'humain au cœur de leur promesse. A la Mutuelle de Poitiers, plus qu'une promesse, nous privilégions la relation humaine avec nos Sociétaires au quotidien.

Les enquêtes menées auprès de nos Sociétaires montrent qu'ils sont très attachés à nos fondamentaux : pas de plateau téléphonique, des Agents en direct et qui se déplacent en cas de sinistres... Cependant, ces mêmes enquêtes nous ont aussi révélé que les personnes interrogées n'étant pas assurées à la Mutuelle de Poitiers éprouvaient des difficultés à le croire. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place une nouvelle campagne de communication pour expliquer notre différence.

« On est un ovni dans le monde de l'assurance et on le cultive. »





UN FILM EN MODE PUBLICITÉ DU RÉEL POUR GAGNER EN CRÉDIBILITÉ

Les valeurs affichées dans l'entreprise prônent l'esprit mutualiste, la bienveillance, la convivialité... Au-delà de les énoncer, ces valeurs sont incarnées au quotidien par les acteurs de la Mutuelle de Poitiers au siège et en agence. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'une communication du réel pour crédibiliser nos propos, en mode documentaire et authentique, avec les vrais acteurs de la Mutuelle de Poitiers, des Agents généraux, leurs équipes et des collaborateurs du siège, mais aussi dans des situations réellement vécues par des Sociétaires.

«Ce ne sont pas que des mots, c'est du vécu.»

MONTREZ NOTRE DIFFÉRENCE SUR LE TERRAIN

À la Mutuelle de Poitiers, être présent pour les Sociétaires est une priorité; tout le monde œuvre en ce sens. Sur le terrain, cette réalité s'incarne au quotidien à travers les Agents et les collaborateurs qui tissent de véritables relations de proximité avec nos Sociétaires: ils les connaissent, suivent les évolutions de leur vie, sont à leurs côtés en cas de sinistre... Au siège, cette réalité s'illustre via l'action de l'ensemble des services, en appui des agences et à leur écoute, pour apporter des offres adaptées et le meilleur service à nos Sociétaires.

«Être présent, être présent, être présent.»

À la Mutuelle de Poitiers, connaître ses sociétaires, ça veut dire quoi?

“ON CONNAIT AUSSI LA FAMILLE... ON CONNAIT LEUR VIE...”



MARQUE EMPLOYEUR : DONNER ENVIE DE REJOINDRE LA MUTUELLE DE POITIERS

Aujourd'hui, les jeunes recrues sont en quête de sens dans leur travail. Les valeurs de la Mutuelle de Poitiers sont des valeurs qui leur parlent, de surcroît quand elles sont vécues comme en témoignent les acteurs de la Mutuelle de Poitiers dans un film dédié. Cette réalité attractive à tout pour séduire de nouvelles recrues.

«Assureur différent, recruteur différent!»

À la Mutuelle de Poitiers, être présent en cas de sinistre, ça veut dire quoi?

“AU MOINDRE PROBLÈME, JE ME DÉPLACE”





RAPPORT DE GESTION et RAPPORT D'ACTIVITÉ



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Rapport
- Fonctionnement du Conseil d'Administration
- Thèmes abordés par le Conseil d'Administration
- Formation des Administrateurs

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Mot du Directeur Général
- Principaux chiffres et ratios
- Solvabilité 2 - Marge de solvabilité
- Activité
- Provision d'égalisation
- Réassurance
- Résultats par branche
- Gestion

AFFECTATION PROPOSÉE

AUTRES INFORMATIONS

1 - Vue générale de l'exercice

De bons résultats sont visibles à l'examen de l'arrêté des comptes de la Mutuelle de Poitiers pour l'exercice 2019.

Le résultat d'exercice est ainsi supérieur à 16 millions d'euros.

Aucun évènement climatique majeur n'est venu altérer ces bons résultats qui découlent d'une gestion toujours équilibrée et pertinente.

Ces bons résultats positifs depuis plusieurs années attestent de la bonne santé de la Mutuelle et de sa capacité à sélectionner et à gérer les risques de façon efficace et prudente.

Témoignage de notre engagement mutualiste, 450.000 Sociétaires ont pu profiter directement de ce bon exercice, grâce une ristourne de cotisations ayant permis de redistribuer plus de 8 millions d'euros à nos Sociétaires.

Le Conseil d'Administration est fier d'avoir pu décider et mettre en œuvre avec la Direction Générale une telle mesure, qui constitue une application concrète de notre engagement au service de nos Sociétaires.

2 - Évolution de l'activité et évolution financière

Le nombre des contrats est en progression par rapport à 2018 avec notamment :

- une belle activité sur la branche véhicules à moteur et dommages aux biens.
- et le maintien d'une bonne production dans la branche maladie malgré l'accord national interprofessionnel (ANI) qui n'a pas altéré la fidélité de nos Sociétaires.

Ceci démontre une fois de plus la combativité de la Mutuelle de Poitiers dans un environnement toujours plus concurrentiel et agressif. Au 31 décembre 2019 le nombre de contrats s'élevait à 1.307.891.

Le nombre de sociétaires est en augmentation significative de plus de 5.000 nets au cours de l'exercice, atteignant un total de 471 344 . Le taux d'équipement demeure constant avec 2,7 contrats par sociétaire ce qui témoigne d'un fort lien de confiance.

Nos fonds propres, grâce à nos bons résultats, ont pu être portés à plus de 225 millions d'euros.

La solvabilité de l'entreprise est solide avec un taux de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) à 323 % et un taux de couverture du capital minimum requis (MCR) à 783 %.

Ces données sont le résultat direct de la bonne gestion de notre Mutuelle tant dans la détermination du niveau de ses ressources (cotisations) que dans le niveau de l'implication de la réassurance et de sa gestion financière.

La Mutuelle de Poitiers poursuit son investissement (matériel, équipes spécialisées) dans le domaine de la digitalisation incontournable pour assurer le développement et la progression de son activité.

Elle s'engage aussi d'une façon déterminée dans le développement d'une branche nouvelle, la prévoyance qui devrait pouvoir être proposée à nos Sociétaires dès 2022.



Jacques Drouineau
Président du
Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration et ses comités spécialisés suivent de façon régulière l'efficacité du système de contrôle interne, la politique de gestion des risques, notamment en envisageant les risques majeurs, leur potentialité et les moyens engagés par l'entreprise pour les gérer et les maîtriser.

Le Conseil d'Administration se réunit mensuellement, travaille en comités spécialisés et reçoit une formation continue régulière lui permettant l'exercice de ses missions.

Soucieux d'être représentatif de la diversité des Sociétaires le Conseil d'Administration choisit ses membres pour leurs compétences diverses dans le respect des exigences réglementaires en matière de "fit and proper". Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration a ainsi coopté pour remplacer Monsieur Boldrin atteint par la limite d'âge, Madame Elisabeth Guillaumond dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale de ce jour. Son expérience de chef d'entreprise contribuera à renforcer la compétence collégiale du Conseil.

3 - Conclusion

Dans la continuité des cinq exercices précédents, les résultats de l'année 2019 apparaissent très performants puisqu'ils ont permis, entre autres, de distribuer une ristourne aux Sociétaires de la Mutuelle de Poitiers tout en renforçant nos fonds propres.

Les marges de manœuvre apparaissent donc satisfaisantes pour envisager la poursuite de la croissance de notre Mutuelle comme pour étudier et proposer de nouveaux contrats à ses Sociétaires.

Devant l'évolution conjoncturelle souvent déconcertante de notre époque la Mutuelle saura garder une vision d'avenir positive et entreprenante en relevant les défis que sont les avancées techniques comme l'Intelligence Artificielle, ou encore les évolutions climatiques, les risques pandémiques qui viennent de se rappeler à nous en 2020 avec force en impactant à l'évidence la vie économique.

La réussite de la Mutuelle de Poitiers est le fruit du travail des 1058 professionnels qui déploient leur énergie avec motivation et compétence au sein des agences comme au siège.

Elle doit aussi beaucoup à une Direction perspicace, solide et dynamique.

Et je n'oublie pas les membres du Conseil d'Administration auxquels je réitère mes remerciements pour leur travail, leur assiduité, leurs conseils et leur soutien.

Enfin, que ferait la Mutuelle sans la fidélité et l'attachement de ses sociétaires ?

■ FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit chaque mois sauf au mois d'août. Au cours de l'année 2019, le Conseil s'est donc réuni onze fois, avec un taux de participation de 94 %.

Les ordres du jour sont suffisamment complets pour permettre aux Administrateurs d'exercer leur contrôle et comprennent une partie délibérative et une partie informative.

Les Administrateurs, convoqués au moins 8 jours avant la date du Conseil, ont connaissance de tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à leur mission. Ces informations leur sont adressées avec les convocations ou remises en séance.

Chaque Administrateur dispose le jour du Conseil d'un dossier comportant les éléments qui permettent, après délibération, d'alimenter le registre du Conseil.

■ THÈMES ABORDÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les principaux thèmes abordés par le Conseil d'Administration en 2019 ont été les suivants :

1- Vie économique, situation financière et comptable, réassurance, gestion des risques

- Politique de placement,
- Transactions immobilières,
- Programme de réassurance,
- Arrêté des comptes,
- Rapports réglementaires (rapport régulier au contrôleur, rapport sur la solvabilité et la situation financière, rapport ORSA...),
- Gestion des risques, contrôle interne, conformité, audit interne et Solvabilité 2,
- Situation financière.

2- Organisation de la Société, activités

- Budget annuel prévisionnel,
- Plan d'action commerciale,
- Évolution des cotisations,
- Suivi du développement et de la sinistralité,
- Réorganisation d'agences.

3- Vie sociale

- Politique sociale et salariale,
- Organisation des Assemblées Générales,
- Élection des délégués sociétaires.

■ FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à la réglementation en vigueur et à l'article 29 de nos statuts, une formation est proposée par la Mutuelle de Poitiers aux Administrateurs dans leur première année d'exercice. La dernière formation initiale s'est tenue le 5 juillet 2018, avec au programme, les fondamentaux de l'assurance (comprendre les grands principes de l'assurance), la gouvernance des sociétés d'assurance mutuelle (comprendre les rôles et responsabilités des administrateurs), le fonctionnement comptable et financier (comprendre la comptabilité d'assurance et la solvabilité de l'entreprise), la réassurance (comprendre les enjeux de la réassurance pour la Mutuelle de Poitiers). Une nouvelle session de formation initiale sera organisée en 2020.

En outre, et conformément aux recommandations professionnelles en matière de gouvernance, nous poursuivons des séances de formation et d'information au-delà de ce que la réglementation prévoit. Ainsi, le 5 décembre 2019, une formation sur le thème "connaître et répondre aux nouveaux comportements et attentes des consommateurs" a été proposée à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Cette formation a été animée par un représentant de ELIZA FORMATION (filiale du Groupe FORSIDES), par le Directeur des projets R&D du Pôle Finance Innovation, par le Fondateur d'une plateforme qui place le consommateur et le collaborateur au cœur de l'innovation (expertise dans le domaine banque-assurance) et par des représentants de la Direction Technique de la Société.

La fréquence des séances du Conseil d'Administration (11 par an), la variété des thèmes abordés et la qualité de l'information délivrée, contribuent également à la qualité et à l'efficacité des travaux du Conseil.

> Des résultats robustes

Dans la lignée des exercices précédents, l'année 2019 constitue un exercice globalement performant pour la Mutuelle de Poitiers qui poursuit sa croissance tout en renforçant sa solidité.

L'exercice 2019 affiche en effet un résultat à plus de 16 millions d'euros, permettant d'alimenter nos fonds propres qui sont portés à 226 millions d'euros. Ces résultats solides résultent notamment :

- d'une sinistralité globalement contenue en 2019, dans l'ensemble des branches d'activité et segments de clientèle, particulièrement en automobile et en dommages aux biens. En effet, la sinistralité climatique qui avait connu ces dernières années une forte augmentation, en fréquence et en gravité, a été plus clémente en 2019 sur le territoire français et particulièrement sur les zones d'implantation de la Mutuelle de Poitiers. En conséquence, les protections de réassurance n'ont été que très peu sollicitées et les résultats techniques favorables permettent d'alimenter la provision d'égalisation de près de 12 millions d'euros, se trouvant ainsi globalement portée à 54 millions d'euros.
- de frais généraux globalement maîtrisés à 23.84 % du chiffre d'affaires, légèrement en hausse du fait des forts investissements mis en œuvre pour la modernisation des outils de l'entreprise, mais aussi pour satisfaire aux nombreuses exigences réglementaires pesant sur notre secteur d'activité.
- d'un environnement financier toujours délicat, particulièrement sur les marchés obligataires, les taux d'intérêts étant restés à des niveaux historiques bas. Globalement notre gestion a cependant permis une progression de plus de 6 % de nos revenus des placements, notamment grâce à une hausse des revenus immobiliers et des dividendes actions et une légère progression de nos revenus obligataires malgré le contexte de taux bas.

> Assurément Mutualiste

Les bons résultats de notre Entreprise nous ont permis de constituer pour 2019 une provision de ristourne de cotisations à destination de 450 000 Sociétaires, correspondant à 2 % de leurs cotisations des risques de particuliers (Auto, MRH, Santé, accidents de la vie...). Cette ristourne de cotisations, qui représente un montant de plus de 8 millions d'euros versés à nos Sociétaires, est une application concrète de notre statut de Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables, qui ne rémunère pas d'actionnaires mais qui agit dans l'intérêt premier des Sociétaires. Dans le contexte économique et social de 2019, cette ristourne constitue un acte fort et emblématique de notre statut mutualiste, notre entreprise renvoyant l'image d'un assureur raisonnable qui ajuste, quand il le peut, le besoin de cotisations de façon responsable et solidaire.

L'exercice 2019 montre ainsi la capacité de notre entreprise à générer croissance et rentabilité tout en ménageant le "budget assurance" des sociétaires et à nous inscrire dans une démarche de solidarité.

Avec un taux de couverture du SCR de 323 % (309 % sans tier 2) et du MCR de 783 %, la marge de solvabilité de la Mutuelle de Poitiers présente un niveau de solidité fort et sécurisant pour nos Sociétaires.

> Une activité soutenue

L'année 2019 aura connu un démarrage mitigé en terme d'activité, du fait des mouvements sociaux du premier semestre qui ont impacté l'économie française. Nous avons cependant globalement bien résisté, puis bénéficié d'une croissance plus dynamique résultant de mesures techniques et commerciales favorisant la compétitivité de nos offres, ainsi que le déploiement toujours soutenu de moyens de communication visant à mettre en lumière la spécificité de notre positionnement d'assureur mutualiste, proche et disponible pour ses assurés.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise, en croissance de 4.03 %, atteint 402 millions d'euros avec une progression dans toutes nos branches d'activité. En effet, la dynamique commerciale est constatée pour les risques de particuliers et de professionnels et tant pour les assurances de personnes, que pour les assurances de responsabilités et de dommages aux biens. Dans tous les segments, cette croissance a été réalisée avec des niveaux de rentabilité technique satisfaisants.

Notre modèle de distribution basé sur un service de proximité, déployé par un réseau d'experts en solutions d'assurance, a montré toute son efficacité pour le développement de l'entreprise et la fidélisation des Sociétaires.

Le nombre de sociétaires est porté à 471.000 montrant le bon niveau d'attractivité de la Mutuelle de Poitiers et la qualité du service proposé. La forte concurrence agissant dans le secteur et l'exigence grandissante des



Stéphane Désert
Directeur Général

consommateurs nous conduisent cependant à nous remettre périodiquement en question et à nous améliorer.

> Perspectives et incertitudes

Forte de ces bons résultats, la Mutuelle de Poitiers poursuit avec confiance la mise en œuvre de son projet d'entreprise. Rester solide sur nos fondamentaux d'Assureur, figure au rang des priorités : ainsi, sur le plan des produits et services nous veillons à étoffer nos garanties et notre offre en l'adaptant aux nouveaux besoins (mobilité, jeunes conducteurs...). Nous nous préparons activement à la mise en place d'une offre dédiée à la prévoyance visant à accompagner le développement de l'entreprise à plus long terme et à contribuer à la satisfaction de nos Sociétaires par une capacité à les protéger plus largement. La gestion et le règlement des sinistres restent également au cœur de nos préoccupations, nous mettons tout en œuvre pour être encore plus efficace et fluide dans nos actes de gestion et dans les délais de règlement. Fidèles à nos valeurs, nous pensons que la proximité humaine avec nos sociétaires constitue un atout fort et une réponse à leurs attentes. Aussi, nous continuons à investir dans la proximité en poursuivant notre politique d'implantations locales, et en favorisant les délégations de gestion à nos agences de proximité. Parallèlement, grâce à la mise en place des outils digitaux et à l'investissement que nous consacrons à l'innovation, nous poursuivons nos actions visant à optimiser les flux et à fluidifier le parcours client. Notre stratégie d'assureur 100 % digital et 200 % humain guide notre action à l'égard des Sociétaires de toutes générations.

Toutefois, depuis quelques semaines la crise mondiale liée à l'épidémie en cours de COVID-19 occupe l'actualité. Mes pensées les plus chaleureuses vont en premier lieu à tous nos Sociétaires et leurs familles ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise du Siège et des Agences. Cette pandémie génère de fortes incertitudes sur la période à venir, de nombreuses volatilités et difficultés sanitaires, économiques et sociales, mais aussi financières. Il est trop tôt aujourd'hui pour en mesurer précisément les effets d'un point de vue sanitaire et économique. Cette période difficile est l'occasion pour chacun de nous de nous tourner davantage vers les autres et notamment vers les plus fragiles. A l'heure où nous écrivons ce rapport, l'entreprise a mis en œuvre de façon opérationnelle son Plan de Continuité d'Activité. Dans un format majoritairement à distance, la Mutuelle de Poitiers est organisée pour la continuité de sa gouvernance et l'exercice de l'ensemble des fonctions clés.

Ainsi, dans un élan de forte solidarité, toutes les forces de l'entreprise, du Siège et des Agences, se sont fortement mobilisées pour décliner ce plan et assurer la poursuite des activités, dans le respect des orientations fixées par les autorités gouvernementales. La continuité des services à nos sociétaires, et particulièrement le règlement des sinistres et des prestations garanties figurent au rang de nos priorités.

Le niveau de robustesse économique et de solvabilité de la Mutuelle de Poitiers constitue un facteur clé dans la gestion de cette période inédite.

L'heure n'est pas encore au bilan, mais il conviendra une fois la crise passée de prendre le temps de tirer quelques enseignements. Concernant la Mutuelle de Poitiers, notre statut d'assurance mutualiste nous conduit déjà à nous inscrire sur la voie d'une politique économique, sociale et responsable c'est-à-dire raisonnable en termes de profits et de comportements, respectueuse des autres et de l'environnement. Nous cheminons sur cette voie exigeante mais il est déjà certain que nous pouvons et devons faire encore mieux pour l'avenir avec pour objectif de participer à notre place à la construction d'un monde meilleur.

Les pages suivantes présentent dans le détail les principaux éléments d'activité, de résultats et de gestion pour l'exercice 2019.

PRINCIPAUX CHIFFRES ET RATIOS

	2019*	Rappel* 2018
PROGRESSION PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
• Chiffre d'affaires	4,03 %	3,43 %
• Nombre de contrats	1,50 %	1,42 %
• Capitaux propres et réserves après affectation	7,88 %	8,31 %
• Produits nets des placements alloués	30,1 %	-19,6 %
• Commissions et autres charges	4,56 %	4,41 %
dont : Frais informatiques	21,1 %	27,6 %
• Provisions de cotisations	10,15 %	3,58 %
• Provisions de sinistres (nets de recours)	0,41 %	6,87 %
• Ensemble des provisions techniques nettes de réassurance	4,36 %	2,23 %

RATIOS PROPRES À L'EXERCICE

• Ratio combiné brut (sinistres + frais de chargement / cotisations émises)	89,3 %	103,8 %
• Ratio combiné net de réassurance	92,9 %	98,4 %
• Commissions et autres charges / Chiffre d'affaires	23,84 %	23,72 %
dont : Frais informatiques / Chiffre d'affaires	1,93 %	1,66 %
• Coût net de la réassurance / Chiffre d'affaires	4,14 %	-5,35 %
• Produits financiers nets alloués / Chiffre d'affaires	5,66 %	4,58 %
• Produits financiers nets totaux / Placements	3,39 %	2,89 %
• Résultat technique / Chiffre d'affaires	6,02 %	5,84 %
• Provisions techniques / Chiffre d'affaires	214,3 %	215,8 %
• Fonds propres après affectation / Chiffre d'affaires	56,2 %	54,2 %
• Rentabilité (Alimentation des Fonds Propres / F.P. n-1)	7,9 %	8,3 %
• Part des cessionnaires dans les provisions techniques	10,67 %	11,57 %

* Chiffres au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

ACTIVITÉ

	2019*	Rappel* 2018
• Nombre de sociétaires	471 344	466 185
• Nombre de contrats	1 307 891	1 288 511
• Nombre de contrats par sociétaire	2,77	2,76
• Nombre de salariés du Siège Social	259	248
• Nombre d'Agents Généraux	235	225
• Nombre d'Agences (agences salariées)	21	25
• Nombre de points de vente	294	293
• Nombre de contrats gérés par salarié du Siège	5 050	5 196

ENCAISSEMENT : RÉPARTITION DES BRANCHES

• Véhicules à moteur	40,0 %	40,4 %
• Dommages aux biens et catastrophes naturelles	31,6 %	31,5 %
• Dommages corporels	24,8 %	24,4 %
• Risques divers et acceptations	3,6 %	3,7 %

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

	Débit	Crédit
Net affecté aux sinistres et provisions techniques et de ristourne	73,58 %	100,00 % <i>Cotisations</i>
Commissions et frais généraux	23,84 %	
Réassurance	4,14 %	
Alimentation des fonds propres	4,10 %	5,66 % <i>Produits financiers nets alloués</i>
	105,66 %	105,66 %

SOLVABILITÉ 2 – MARGE DE SOLVABILITÉ

La Mutuelle de Poitiers est pleinement entrée dans l'ère de la Directive Solvabilité 2 depuis le 1^{er} janvier 2016. Adoptée le 22 avril 2009, cette Directive fixe le cadre réglementaire des sociétés d'assurance et de réassurance en réformant en profondeur l'approche de la solvabilité des entreprises d'assurance.

Cette Directive se décline en trois niveaux d'exigences (3 piliers) :

- une évaluation quantitative des risques déterminant un besoin en capital (pilier I),
- des exigences qualitatives de gouvernance d'entreprise axées sur le contrôle des risques (pilier II),
- une plus grande formalisation dans les informations communiquées aux autorités de contrôle et au public (pilier III).

Pour les calculs du SCR et du MCR, la Mutuelle de Poitiers a retenu la Formule Standard et les différents calculs sont réalisés en interne au sein de la Direction Financière et des Risques.

Les fonds propres retenus pour la couverture du SCR, 513 millions d'euros, comportent les fonds propres de base appelés **TIER 1** (Fonds d'établissement et Réserve de réconciliation) à hauteur de 490 millions d'euros et les fonds propres auxiliaires, appelés **TIER 2** et agréés par l'ACPR, constitués du rappel de cotisations à hauteur de 23 millions d'euros en 2019.

Les fonds propres retenus pour la couverture du MCR sont les seuls fonds propres de base, TIER 1.

Résultats des calculs au 4 mars 2020 sur les comptes 2019	
SCR Capital de solvabilité requis	159 M €
MCR Capital minimum requis	63 M €
Taux de couverture du SCR par les éléments constitutifs selon les normes Solvabilité 2	323 % (309 % sans Tier 2)
Taux de couverture du MCR par les éléments constitutifs selon les normes Solvabilité 2	783%

ACTIVITÉ

LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

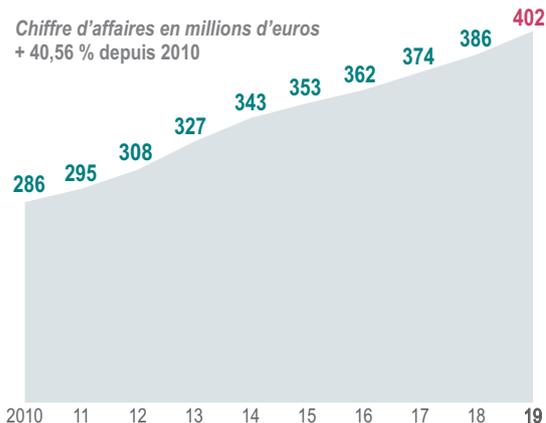
Dans un contexte économique et social plutôt perturbé en début d'année 2019, notre développement commercial a été dynamique tant sur le marché des particuliers que pour les professionnels (solde de contrats net de + 7,3 % par rapport à 2018), caractérisé par un fort développement dans la branche santé individuelle et une reprise de la souscription automobile et MRH à partir du printemps 2019.

Les moyens commerciaux mis en place, l'efficacité de notre réseau de distribution et la maîtrise des frais de gestion ont permis ce développement.

Dans une perspective de conquête de nouveaux Sociétaires, en complément des opérations de parrainage, nous avons mis en place des offres d'appel à destination des particuliers avec l'adaptation de notre offre automobile. Sur le terrain des professionnels, nous avons déployé des offres commerciales et des outils d'aide à la vente afin de développer la souscription des multirisques des professionnels et de l'assurance santé collective. Concernant les opérations de fidélisation, nous avons poursuivi la politique de multi-équipement de nos assurés dans une perspective d'optimisation de leur budget assurance. Le dispositif "carré d'as" est toujours d'actualité pour récompenser la fidélité de nos assurés.

Notre communication externe a innové sur le thème de la qualité du service et de la proximité en mettant en scène des acteurs de la Mutuelle de Poitiers ce qui continue de nous distinguer sur le marché et d'obtenir l'adhésion de toujours plus de Sociétaires.

L'ÉVOLUTION GLOBALE DU CHIFFRE D'AFFAIRES



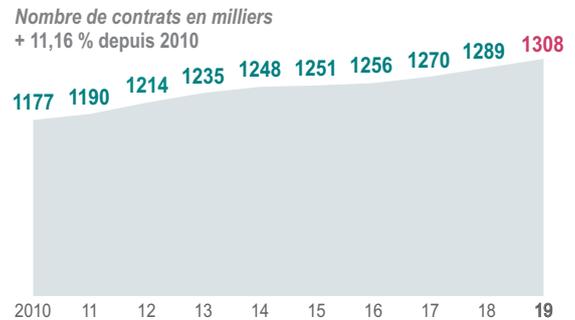
Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 est de 401.977.615 €, en augmentation de 4,03 % par rapport à 2018.

Depuis 2010, ce chiffre d'affaires est passé de 286 à 402 millions d'euros, soit 40,56 % de plus grâce à un développement dynamique des contrats et à l'évolution des cotisations à chaque fois que nécessaire pour la prise en compte de l'inflation du coût des réparations et de la dégradation de la sinistralité notamment climatique.

Ce développement important et constant a été effectué dans le cadre d'une politique de souscription qualitative visant à l'équilibre de nos résultats.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ET DE SOCIÉTAIRES

L'augmentation du nombre de contrats (+ 11,16 % depuis 2010) est un facteur important de l'augmentation du chiffre d'affaires.



Ils atteignent 1.307.891 à la fin 2019 contre 1.288.511 à la fin de 2018.

Les contrats en portefeuille se répartissent ainsi :

- ▶ 487.548 en dommages aux biens (+ 1,53 %)
- ▶ 40.190 en construction et autres responsabilités spécifiques (+ 0,06 %)
- ▶ 480.069 en automobile (+ 1,36 %)
- ▶ 300.084 en assurances de personnes (+ 1,88 %) dont :
 - 90.078 en santé individuelle
 - 1.942 en santé collective
 - 208.064 en dommages corporels.

Pour l'exercice 2019, ce sont 161.376 affaires nouvelles et 19.380 contrats nets supplémentaires qui ont enrichi notre portefeuille, représentant 1,50 % de croissance.

Les assurances de personnes ont connu à nouveau en 2019 un développement soutenu notamment par les contrats santé individuels dont le solde net de plus de 5.012 contrats a progressé de 75 % par rapport à 2018.

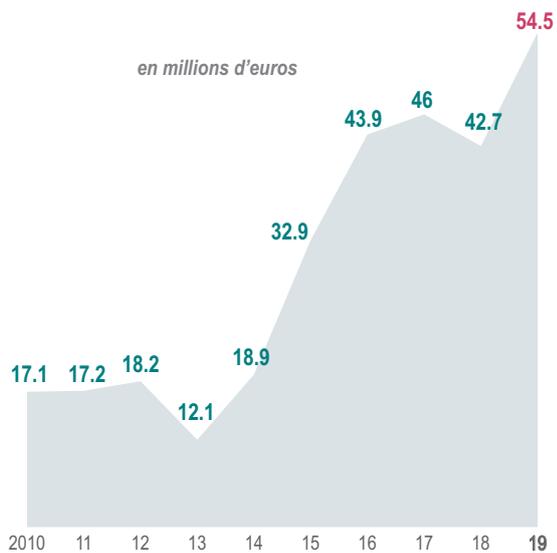
Par ailleurs, les assurances des protections des accidents de la vie (garantie des accidents de la vie et Premium) ont aussi progressé de façon dynamique avec un solde positif de 5.300 contrats, ce qui porte notre taux d'équipement sociétaires en protection des accidents de la vie à 25 %.

Nous observons également un développement satisfaisant des contrats automobiles accompagné à près de neuf fois sur dix de la souscription d'un contrat multirisque habitation. Le nombre des sociétaires est, au 31 décembre 2019, de 471.344, en évolution de 1,11 % par rapport à l'année 2018 et de 11,85 % depuis 2010.

Chaque sociétaire a souscrit en moyenne 2,77 contrats contre 2,76 contrats en 2018. C'est un indicateur de la fidélité de notre sociétariat, dans la ligne de notre politique du "Sociétaire complet".



PROVISION D'ÉGALISATION



Ce mécanisme permet d'anticiper la survenance d'événements naturels qui ne manquent pas de se produire et d'étaler dans le temps leur coût. Comme les événements climatiques l'ont montré ces dernières années, la provision d'égalisation vient épauler notre programme de réassurance.

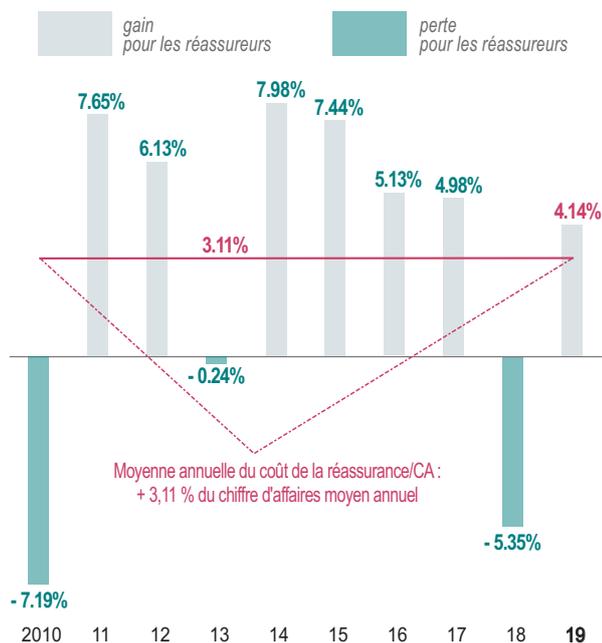
Année après année, en fonction des possibilités offertes par les résultats et la réglementation, la provision d'égalisation a été régulièrement alimentée ou reprise. En 2019, les bons résultats techniques dus notamment à l'absence d'événements climatiques majeurs permettent une dotation nette de 11,8 millions d'euros.

Au total la provision d'égalisation au bilan à fin 2019 est de 54,5 millions d'euros contre 42,7 millions d'euros à fin 2018.

Dans les prochaines années, en fonction des possibilités offertes, nous poursuivrons son alimentation, nécessaire à notre solidité financière et à notre politique de réassurance.



RÉASSURANCE



La réassurance figure parmi les outils de gestion des risques que nous utilisons pour réduire les risques d'assurance et la volatilité des résultats, stabiliser le niveau de solvabilité ou encore améliorer notre résistance aux catastrophes et de faire face ainsi aux sinistres exceptionnels, notamment tempête, grêle et événements naturels et corporels automobiles.

En 2019, la réassurance présente un gain de 16,7 millions d'euros pour nos réassureurs alors qu'en 2018, elle représentait pour eux un coût de 20,7 millions d'euros. Sur 10 ans, le résultat de la réassurance est positif pour nos réassureurs et représente, pour la Mutuelle de Poitiers un coût moyen de 3,11 % rapporté à notre chiffre d'affaires moyen sur la même période.

RÉSULTATS PAR BRANCHE

ASSURANCES DE PERSONNES - DOMMAGES CORPORELS



Cette branche concerne d'une part les contrats complémentaires santé individuels et collectifs, et d'autre part les assurances accidents.

Au total, le nombre de contrats est de 300.084 et le chiffre d'affaires de 99,73 millions d'euros, soit 24,81 % de notre chiffre d'affaires total, en progression de 5,88 % par rapport à 2018.

• Complémentaires santé

Les cotisations atteignent 80,68 millions d'euros, soit 20,07 % de notre chiffre d'affaires total et sont en hausse de 6,39 % par rapport à 2018.

La branche santé est composée des contrats santé individuels et des contrats santé collectifs.

Contrats santé individuels :

Le nombre de contrats fin 2019 est de 90.078 en hausse de 5,89 % par rapport à 2018. Cette progression est plus importante qu'en 2018. En effet, les résiliations se sont maintenues à leur niveau de 2018 avec un faible impact de l'ANI. Par ailleurs, la compétitivité de notre offre et les actions commerciales ont permis d'augmenter la souscription de ces contrats.

En 2019, nous avons adapté notre offre afin de la rendre conforme aux dispositions de la réforme 100 % Santé.

Le résultat de cette branche ressort en gain de 1,36 millions d'euros*.

Contrats santé collectifs :

Le nombre de contrats fin 2019 est de 1.942 en hausse par rapport à 2018 de 5,09 %. Ce développement est similaire à 2018 mais reste relativement limité dans un contexte de développement d'accords de branches imposant des niveaux de garantie non compatibles actuellement avec notre offre ANI.

Le résultat de cette branche est très légèrement déficitaire de 0,09 million d'euros.

• **Les assurances accidents** : elles sont composées des contrats Protection des Accidents de la Vie avec ses options "Garantie des Accidents de la Vie (GAV)" et "Premium Accidents", les Garanties du conducteur et les autres Individuelles accidents (extra scolaires...).

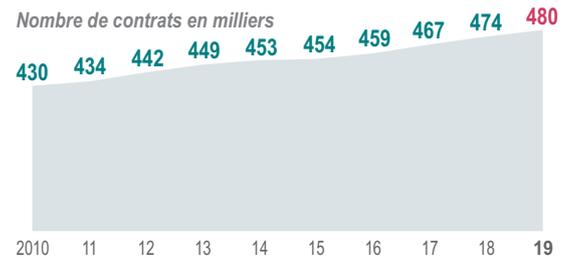
Les cotisations atteignent 19,04 millions d'euros, en hausse de 3,78 % par rapport à 2018, et représentent 4,74 % de notre chiffre d'affaires total en 2019.

Le nombre de contrats fin 2019 est de 208.064 en hausse par rapport à 2018 de 0,21 %. L'impact à la baisse sur cette branche du transfert des contrats dits "assurance du conducteur" vers la garantie conducteur désormais incluse dans le contrat auto reste important en 2019. Par contre, la souscription des contrats Protection des Accidents de la Vie toujours dynamique en 2019 a permis un développement du nombre total de contrats de cette branche. Fin 2019, 58.613 Sociétaires

bénéficient d'une Garantie des Accidents de la Vie et 88.332 Sociétaires bénéficient d'une Premium Accidents. Ce sont ainsi 5.300 sociétaires de plus qu'en 2018 qui bénéficient de cette protection indispensable en cas d'accidents de la vie privée. Chaque année, 20.000 personnes meurent à la suite d'accidents domestiques soit 6 fois plus que sur la route. C'est la première cause de décès chez les enfants de 1 à 14 ans... (source "Assurance Prévention").

Le résultat de cette branche ressort en gain de 4,1 millions d'euros*.

ASSURANCES AUTOMOBILES



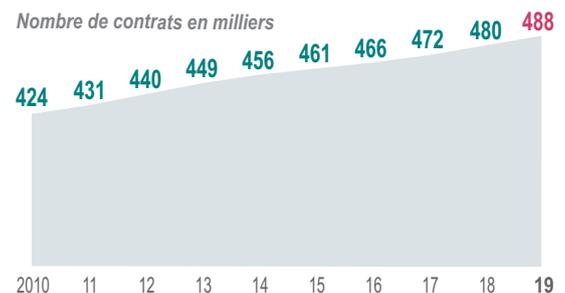
Le chiffre d'affaires de la branche automobile s'élève à 160,76 millions d'euros, en hausse de 2,92 % par rapport à 2018 avec un développement de 1,36 % du nombre de contrats.

Le nombre de contrats en vigueur fin 2019 est de 480.069 en progression de 11,69 % depuis 2010.

Les assurances automobiles représentent 40 % de notre chiffre d'affaires total, contre 40,42 % en 2018.

L'année 2019 se solde par un résultat excédentaire de 20,96 millions d'euros en 2019*. En effet, la sinistralité a été favorable en 2019 avec une baisse des sinistres matériels et corporels dans un contexte de météo relativement clémente et du fait du bon comportement de nos assurés sur la route.

ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS CATASTROPHES NATURELLES ET PROTECTION JURIDIQUE



Les cotisations 2019, dommages aux biens catastrophes naturelles et protection juridique incluses, s'élèvent à 127 millions d'euros, en progression de 4,28 % du fait de l'augmentation du nombre des contrats et des indices de revalorisation des garanties.

Le nombre des contrats en vigueur fin 2019 est de 487.548, en progression de 1,53 % par rapport à 2018 et de 14,86 % depuis 2010.

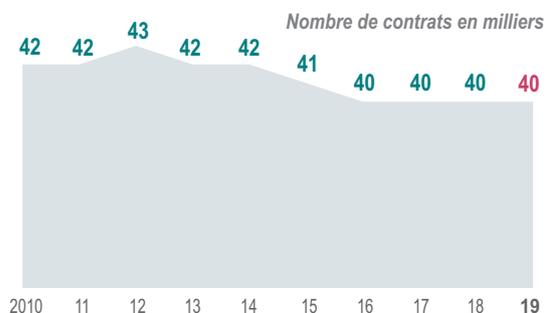
Ces branches représentent 31,60 % du chiffre d'affaires contre 31,53% en 2018. Le résultat technique brut de la branche Dommages aux biens très favorable en 2019 dans un contexte de faible sinistralité tempête, grêle et dégâts des eaux permet d'alimenter la provision d'égalisation tempête et attentat à hauteur de 11,68 millions d'euros la portant ainsi à plus de 54 millions d'euros permettant à notre société de faire face à des

* Ce résultat technique tient compte notamment de la ristourne de cotisation 2019 versée aux Sociétaires et représentant 2 % de la cotisation de leurs risques de particulier

événements de grande ampleur, notamment climatique. Notre Société a connu à nouveau en 2019 une forte sinistralité sécheresse.

Le résultat technique net cumulé de ces branches (dommages aux biens, catastrophes naturelles et protection juridique) ressort en perte de 1 million d'euros*.

RISQUES DIVERS



Ils regroupent la Responsabilité Civile générale, la construction et la caution et représentent 3,26 % du chiffre d'affaires total pour un montant de 13,1 millions d'euros en hausse de 2,12 % par rapport à 2018.

Le nombre de contrats en vigueur fin 2019 est de 40.190, en hausse de 0,06 % par rapport à 2018.

Le résultat de cette branche ressort en perte de 1,6 million d'euros*, dans un contexte de sinistralité importante en RC générale et du fait d'une inflation tendancielle du coût des sinistres de la branche construction nécessitant un réajustement des provisions.

ACCEPTATION

Cette activité, provenant principalement de participations à des pools de risques spéciaux (risques atomiques, risques de pollution, manifestations sportives, etc.) et à la réassurance de la société L'Étoile, représente une très faible partie de notre chiffre d'affaires soit 0,33 % ; elle génère en 2019 un excédent de 0,5 million d'euros après alimentation de 0,2 million d'euros de la provision d'égalisation.

GESTION

Le personnel salarié de notre siège est, fin 2019, de 259 personnes, en hausse par rapport à fin 2018 (248), notamment en raison de recrutements dans les services support, créés à la fois en raison d'exigences réglementaires plus lourdes, mais également dans la perspective de la création d'une activité prévoyance.

Le nombre de contrats gérés rapporté au nombre de salariés du siège est ainsi fin 2019 de 5.049 contre 5.196 en 2018, et les personnels extérieurs, y compris chargés de mission, animant nos 21 agences salariées

sont au nombre de 49 fin 2019, en diminution par rapport à 2018 (58).

L'ensemble de notre personnel salarié est donc, au 31/12/2019 de 308 personnes contre 306 personnes en 2018, soit au global une certaine stabilité.

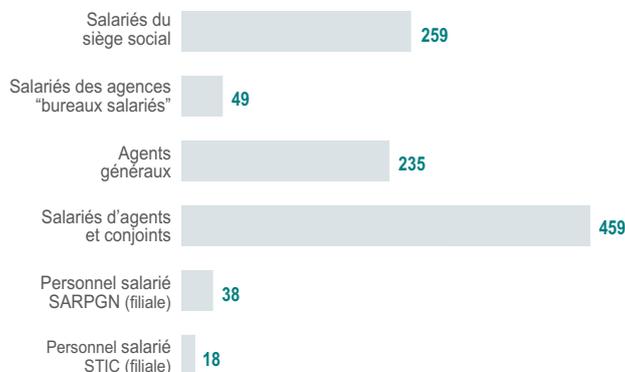
En outre, nos 235 agents généraux opèrent sur 272 points de vente. Ils emploient 459 salariés d'agence et conjoints collaborateurs.

Le cabinet Barruel et Giraud, avec 38 personnes au service des gendarmes, permet de procurer nos garanties à ses 29.198 sociétaires titulaires de 84.305 contrats.

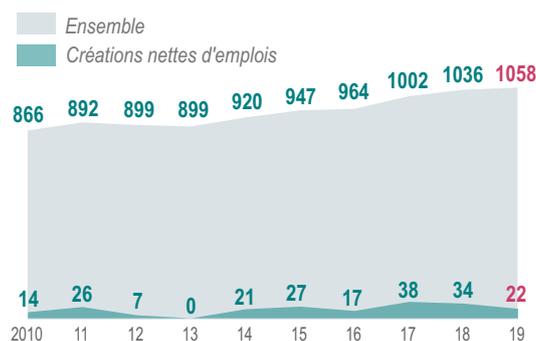
Enfin la STIC, notre filiale de traitement informatique, assume une partie de la gestion informatique de l'entreprise avec 18 personnes, 25 autres informaticiens étant directement salariés par la Mutuelle de Poitiers.

Au total, 1 058 personnes sont au service des sociétaires de la Mutuelle de Poitiers tant au siège que dans les 294 points de vente présents dans 57 départements. Ainsi donc, grâce à sa croissance interne, l'entreprise a permis de créer 192 emplois depuis 2010.

Effectifs au service des sociétaires : 1058 personnes au 31-12-2019



Évolution de l'effectif global et créations d'emplois



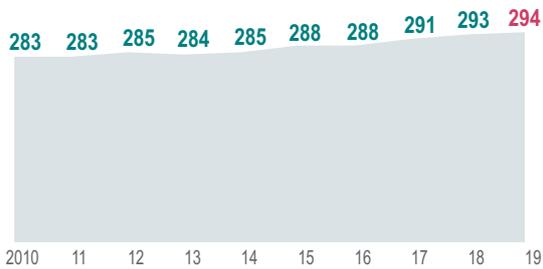
192 emplois créés depuis 2010

Évolution de l'effectif sur 10 ans



* Ce résultat technique tient compte notamment de la ristourne de cotisation 2019 versée aux Sociétaires et représentant 2 % de la cotisation de leurs risques de particulier

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE POINTS DE VENTE SUR 10 ANS



Depuis 2015, la Mutuelle de Poitiers a repris une politique de densification territoriale. Notre souhait est de renforcer le maillage de notre implantation dans les départements où la Mutuelle de Poitiers est déjà présente mais avec peu de points de vente, ainsi que dans notre secteur traditionnel.

Nous avons continué en 2019 notre politique d'expansion avec l'ouverture d'une nouvelle agence à Saint-Brieuc (22), Pontivy (56), Smarves (86), Auxonne (21) et Bonneuil-Matours (86).

ÉVOLUTION DES FRAIS DE GESTION EN %



La maîtrise des frais de gestion reste une des priorités de l'entreprise dans l'intérêt des sociétaires.

Chaque année, des efforts sont faits pour les contenir, sans pour autant négliger la politique salariale ni la création de nouveaux emplois nécessaire à une politique commerciale dynamique et à une gestion de qualité ainsi que les investissements nécessaires à la modernisation de nos outils au service des sociétaires. Ils se situent à 23,84 % en 2019, en raison de la poursuite de notre politique de maîtrise des dépenses.

Affectation proposée

Conformément aux articles 44 et 47 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 13 mars 2020, de proposer à l'Assemblée Générale l'affectation du résultat, soit 16.035.875 €, au compte des réserves statutaires.

Ainsi, nos capitaux propres apparaissent au bilan, après l'affectation ci-dessus, pour un montant de 225.829.183 €, en augmentation de plus 7,88 %, représentant 56,18 % du chiffre d'affaires contre 54,18 % en 2018.



Faits marquants de l'activité sociale pendant l'exercice (Cf annexe)

Activités en matière de recherche et développement

Notre Société n'est pas concernée par des activités de recherche et de développement au sens technique du terme.

Filiales et Participations (Cf annexe)

Frais généraux

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons que nous avons procédé à une réintégration fiscale concernant les dépenses et charges visées à l'article 39.4 du même code (frais généraux non déductibles des bénéfices), d'un montant de 57.261 €.

Rémunération des dirigeants (Cf annexe)

Conventions visées à l'article R 322-57 du Code des Assurances

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux conventions sur des opérations courantes réalisées à des conditions normales.

Les Commissaires aux Comptes ont été informés qu'une nouvelle convention a été conclue en 2019 entre la Mutuelle de Poitiers et la Société FABRIX.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

En application des circulaires de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017 et du 11 juin 2018, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance des particuliers ni les opérations de réassurance.

Article D. 441 I.- 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I.- 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
-----------------------	-----------------	------------------	------------------	---------------------	---------------------------	-----------------------	-----------------	------------------	------------------	---------------------	---------------------------

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	32				136						4133	
Montant total des factures concernées TTC	37 497 €	366 900 €	59 582 €	5 793 €	8 183 €	440 458 €	25 904 €	463 918 €	205 751 €	42 788 €	400 636 €	1 113 093 €
Pourcentage du montant total des achats de frais généraux de l'exercice TTC	0.20 %	1.96 %	0.32 %	0.03 %	0.04 %	2.35 %						
Pourcentage des factures émises de l'exercice TTC								1.07 %	0.36 %	0.40 %	0.75 %	2.57 %

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures	Néant					24					
--------------------	-------	--	--	--	--	----	--	--	--	--	--



Dans l'exercice de son activité d'assureur, la Mutuelle de Poitiers est guidée par sa mission de protection des personnes et des biens. Les valeurs d'esprit mutualiste, de bienveillance, de proximité, de convivialité, de dynamisme et de professionnalisme se vivent dans chacune des actions de notre travail quotidien et s'inscrivent dans une vision de développement durable. Ce contexte fait de la Mutuelle de Poitiers un investisseur à long terme qui pilote sa gestion, notamment financière, de façon responsable pour une performance durable de ses actifs et qui tient compte des risques financiers mais aussi extra financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Ainsi, l'objectif de la présente "Charte d'investisseur responsable" est de définir nos convictions et nos engagements en matière d'investissement éthique et responsable afin de répondre aux exigences réglementaires (article 173 de la loi d'août 2015 sur la Transition énergétique).



► Nos convictions

Nous considérons que la prise en compte des éléments ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) contribue à une meilleure évaluation des risques et opportunités associés aux investissements, quel que soit le type d'actif.

Nous intégrons dans notre politique d'investissement le risque associé au changement climatique pour préserver la performance future de nos actifs.

En cohérence avec notre manière de conduire nos activités, nous croyons en la pertinence d'une approche progressive et intelligible dans l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux dans notre politique d'investissement.

► Nos engagements

Nos convictions se traduisent en plusieurs principes d'investissement :

Le premier relève de l'**éthique de la Mutuelle de Poitiers** qui s'interdit, selon notre politique d'exclusion, d'investir dans toute entreprise :

- impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions,
- dont l'activité principale serait en lien avec le tabac, les jeux d'argent ou la pornographie.

Le second est celui de tenir compte progressivement des **politiques et pratiques ESG des entreprises** dans lesquelles nous investissons. Cette approche d'intégration s'appuiera sur le principe de "Best effort" qui consistera à identifier les entreprises présentant un niveau de maturité en matière d'ESG relativement moins élevé, permettant de les inciter progressivement à s'améliorer.

Le troisième est celui de l'engagement à suivre et, dans la mesure du possible, à réduire l'**impact carbone de nos investissements**.

► Le périmètre de notre charte

Tous nos actifs sont concernés par la politique d'exclusion.

La prise en compte de la politique ESG et de l'empreinte carbone de nos investissements sera d'abord réalisée sur les actions puis les obligations détenues en direct, avec d'ores et déjà, une forte sensibilisation auprès des gestionnaires de nos fonds.

► La Gouvernance de la politique d'investissement responsable et sa communication

La Direction Générale de la Mutuelle de Poitiers en lien avec la Direction Financière et des Risques présente au moins annuellement la charte d'investisseur responsable, ses engagements en matière ESG, leur mise en oeuvre et leur suivi lors d'une séance du Conseil d'Administration.

Elle fait le bilan des engagements pris et le suivi de ses investissements, avec une sensibilisation auprès des Administrateurs et des salariés de la Mutuelle de Poitiers sur les enjeux ESG.

Chaque année le Conseil d'Administration approuve et valide la charte d'investisseur responsable de la Mutuelle de Poitiers et la Direction Financière et des Risques en assure le déploiement et le suivi.

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité Financier d'Audit et des Risques.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.2.2 de l'annexe des comptes annuels concernant la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements.

IV – Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres à payer

Risque identifié :

Les provisions pour sinistres à payer figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant de 601,57 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Les provisions pour sinistres représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Elles sont calculées selon les modalités présentées dans le paragraphe 1.1.8.2 de l'annexe.

Elles requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et du taux de frais de gestion retenu.

Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de la part de jugement exercée par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses :

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne ;
- nous avons apprécié le caractère approprié de la méthode et des hypothèses retenues pour le calcul de la provision ;
- nous avons apprécié la fiabilité des états produits par votre mutuelle, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation de la provision ;
- nous avons analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali).

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes.

V – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux délégués-sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 13 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux délégués-sociétaires étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles solvabilité 2 extraites du rapport (deuxième de couverture et page 13) prévu par l'article L. 355-5 du Code des assurances. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre mutuelle considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

VI – Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES par l'Assemblée Générale du 12 mai 2006 pour le cabinet HSF AUDIT et du 6 mai 2011 pour le cabinet DUO SOLUTIONS AUDIT.

Au 31 décembre 2019, le cabinet HSF AUDIT était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet DUO SOLUTIONS AUDIT dans la neuvième année.

VII – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité Financier d'Audit et des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VIII – Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité Financier d'Audit et des Risques

Nous remettons au Comité Financier d'Audit et des Risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité Financier d'Audit et des Risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité Financier d'Audit et des Risques, la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de Commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité Financier d'Audit et des Risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Poitiers et Saint Benoît, le 6 avril 2020

Pour la SARL HSF AUDIT,


Patrick CRLICHON
Commissaire aux Comptes

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,


Franck FORTIN
Commissaire aux Comptes

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports spéciaux présentés par les Commissaires aux Comptes, approuve les termes desdits rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de la façon suivante :

- ◆ affectation de 16.035.875 € au compte de réserves statutaires.

Le compte de réserves statutaires se trouve ainsi porté à 206.115.875 €.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les montants des indemnités et frais versés aux administrateurs en 2019 s'élèvent à 43.020 € (indemnités – y compris réunions de comités spécialisés) et 5.922 € (frais). Par ailleurs, le montant des frais remboursés aux délégués mandataires mutualistes s'est élevé en 2019 à 4.893 €.

L'Assemblée Générale autorise les administrateurs à recevoir, à titre d'indemnités hors frais, la somme globale de 50.000 € pour l'année 2020, sous réserve de missions spéciales dont certains pourraient être chargés, de réunions de comités spécialisés et de nominations d'administrateurs supplémentaires selon les possibilités offertes par les statuts.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Madame Elisabeth Guillaumond, Administrateur depuis le 8 novembre 2019, en remplacement de Monsieur Serge Boldrin, atteint par la limite d'âge statutaire, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

ÉTATS FINANCIERS



COMPTE DE RÉSULTAT 2019

- Compte technique
- Compte non technique

BILAN 2019

- Actif
- Passif

ANNEXE 2019

- Compte technique détaillé
- État récapitulatif des placements

COMPTE TECHNIQUE

Les produits sont constitués :

- des cotisations émises de l'exercice pour 401.977.615 € amputées de la variation des cotisations non acquises pour 6.007.623 €, soit **des cotisations acquises à l'exercice** (avant cessions aux réassureurs) de 395.969.992 €,

- **des produits des placements alloués** au compte technique pour 22.296.372 € et des autres produits techniques pour 443.919 €, représentant ensemble **22.740.290 €** soit 5,66 % du chiffre d'affaires,

Les charges comprennent :

- les sinistres réglés et provisionnés pour 294.213.408 €, en baisse de 12,3 % par rapport à 2018, qui se composent **des sinistres payés pour 291.471.512 €** (dont frais de gestion des sinistres pour 31.052.843 €), et de **provisions de sinistres pour 2.741.896 €** comprenant les provisions techniques pour 3.322.381 € et les autres provisions techniques (-580.485 €) avant participation des réassureurs,

- **les frais d'acquisition, frais d'administration et autres Charges techniques pour 64.795.380 €**. Si nous ajoutons à ces frais ceux rattachés aux sinistres pour 31.052.843 €, l'ensemble des frais de gestion représente 102.915.885 €, soit 23,84 % du chiffre d'affaires contre 23,72 % en 2018,

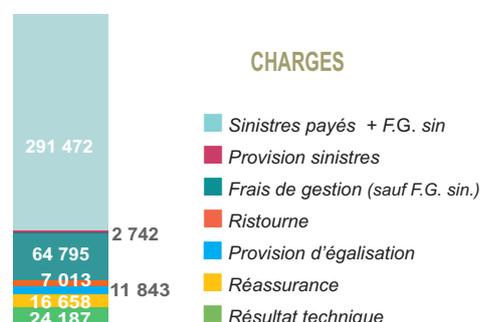
- **la dotation à la provision d'égalisation pour 11.843.393 €**, portant celle-ci à 54.511.442 €. Elle permet de faire face aux futurs événements climatiques tels que la tempête, la grêle ou le gel, qui ont durement frappé l'entreprise ces dernières années,

- **la réassurance** représente une charge cette année de **16.658.218 €**.

Le résultat technique net représente **24.186.518 €**, en amélioration de 1.613.905 € par rapport à l'année précédente.



Compte Technique 2019 en milliers d'euros



I - COMPTE TECHNIQUE

	Opérations brutes	Cessions & rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes N-1
1 COTISATIONS ACQUISES :	+ 395 969 992	29 959 577	366 010 415	353 394 451
• 1a Cotisations (chiffre d'affaires) = + 4,03 % /2018	+	401 977 615	29 959 577	372 018 038
• 1b Variation des cotisations non acquises	-	6 007 623	6 007 623	4 291 576
2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	+ 22 296 372		22 296 372	17 143 861
3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	+ 443 919		443 919	549 915
4 CHARGES DES SINISTRES :	- 294 793 893	12 486 555	282 307 338	287 586 555
• 4a Prestations + frais payés (dont FdeG : 31.052.843 €)	-	291 471 512	17 030 557	274 440 955
• 4b Charges des provisions pour sinistres	-	3 322 381	- 4 544 003	7 866 383
5 CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	- 580 485		- 580 485	3 203 665
6 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS ET RISTOURNE	- 7 013 365		7 013 365	
7 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION :	- 57 727 718	814 804	56 912 913	54 539 092
• 7a Frais d'acquisition	-	38 638 875	38 638 875	37 092 256
• 7b Frais d'administration	-	19 088 842	19 088 842	18 322 769
• 7c Commissions reçues des réassureurs	+	814 804	- 814 804	- 875 933
8 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	- 7 067 663		7 067 663	6 564 012
9 VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	- 11 843 393		11 843 393	- 3 377 711
RÉSULTAT TECHNIQUE	40 844 736	16 658 218	24 186 518	22 572 613

FRAIS DE GESTION (y compris frais de gestion des sinistres) / C.A. =

23,84 %

23,72 %

COMPTE NON TECHNIQUE

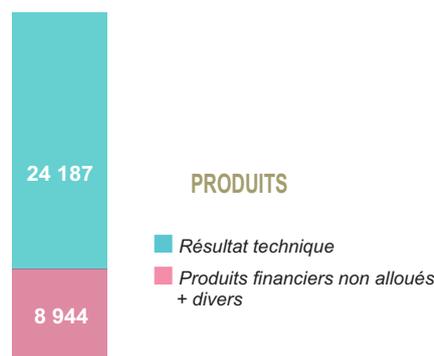
Les produits des placements non alloués au compte technique ainsi que les autres produits non techniques et les produits exceptionnels s'élèvent à 8.944.224 €.

Par ailleurs, les charges de placement non allouées au compte technique ainsi que les autres charges non techniques et les charges exceptionnelles s'élèvent à 4.548.290 €.

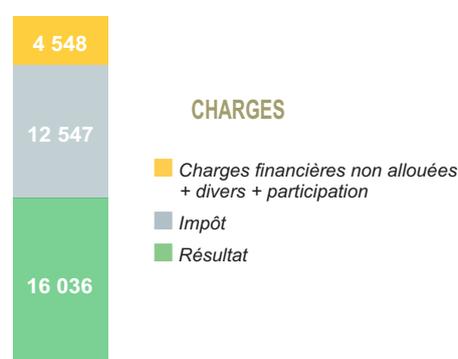
Les profits provenant de la réalisation des placements non alloués, des autres résultats non techniques et du résultat exceptionnel s'élèvent à 4.793.330 €.

Le bénéfice de l'exercice, après impôt sur les sociétés et taxe sur les excédents de provisions techniques, s'élève à 16.035.875 €. Ce résultat, ajouté au produit des droits d'adhésion et après affectation décidée par l'Assemblée Générale, entraîne une augmentation de 16.492.453 euros de nos fonds propres, soit 4,10 % des cotisations émises.

Les fonds propres représentent ainsi désormais un ratio de 56.2% du chiffre d'affaires.



Compte non Technique 2019 en milliers d'euros



III - COMPTE NON TECHNIQUE

1 RÉSULTAT TECHNIQUE :	+
3 PRODUITS DES PLACEMENTS :	+
• 3a Revenus des placements	+
• 3b Autres produits des placements	+
• 3c Profits provenant de la réalisation des placements	+
5 CHARGES DES PLACEMENTS :	-
• 5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-
• 5b Autres charges des placements	-
• 5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-
6 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	-
7 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	+
8 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	-
9 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL :	+/-
• 9a Produits exceptionnels	+
• 9b Charges exceptionnelles	-
10 PARTICIPATION DES SALARIÉS	-
11 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-

12 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Renforcement des fonds propres :
Fonds propres /C.A.

	Opérations N	Opérations N-1
	24 186 518	22 572 613
	36 271 186	34 925 899
	30 604 257	28 862 838
	687 969	361 397
	4 978 960	5 701 664
	7 735 332	13 200 434
	3 563 653	3 177 952
	3 223 903	3 241 995
	947 777	6 780 487
	22 296 372	17 143 861
	899 229	989 748
	943 738	1 047 433
	- 1 401 644	- 663 886
	114 150	1 060 067
	1 515 794	1 723 953
	397 395	86 302
	12 546 578	10 707 430
	16 035 875	15 638 915
	16 492 453	16 069 783
	56,18 %	54,18 %

ACTIF

	année N	année N-1
2 ACTIFS INCORPORELS _____	267 594	188 235
3 PLACEMENTS : _____	937 358 967	862 819 801
• 3a Terrains et constructions _____	97 717 346	92 689 518
• 3b Placements dans des entreprises liées _____	4 638 106	4 638 106
• 3c Autres placements _____	832 621 508	762 775 227
• 3d Créances pour espèces déposées auprès des cédantes _____	2 382 007	2 716 950
5 PART CESSIONNAIRE ET RÉTROCESSIONNAIRE DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES : _____	91 916 619	96 460 621
• 5a Provisions pour cotisations non acquises _____	0	0
• 5d Provisions pour sinistres _____	91 916 619	96 460 621
6 CRÉANCES : _____	100 392 041	102 114 471
• 6a Créances nées d'opérations d'assurance directe : _____	79 151 189	72 173 743
- 6aa Cotisations acquises non émises _____	- 771 113	- 827 776
- 6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe _____	79 922 302	73 001 520
• 6b Créances nées d'opérations de réassurance _____	14 265 613	19 248 874
• 6c Autres créances : _____	6 975 239	10 691 854
- 6ca Personnel _____	18 112	17 758
- 6cb État, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques _____	13 682	3 234 789
- 6cc Débiteurs divers _____	6 943 444	7 439 307
7 AUTRES ACTIFS : _____	22 456 635	22 127 835
• 7a Actifs corporels d'exploitation _____	8 646 955	9 784 847
• 7b Comptes courants et caisse _____	13 809 679	12 342 988
8 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF : _____	30 689 303	28 863 777
• 8a Intérêts et loyers acquis non échus _____	8 001 482	7 907 004
• 8b Frais d'acquisition reportés _____	12 958 316	12 311 386
• 8c Autres comptes de régularisation _____	9 729 504	8 645 387
TOTAL DE L'ACTIF _____	1 183 081 157	1 112 574 740

Bilan 2019 en milliers d'euros

Actif



■ Placements ■ Part réass. ds prov. tech. ■ Créances ■ Actifs corp. d'exploit. + Bq + Comptes de régul.

Tableau des engagements reçus et donnés

	2019	2018
1 - Engagements reçus :		
Néant	0 €	0 €
2 - Engagements donnés :		
Néant	0 €	0 €
3 - Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires :	70 083 167 €	59 890 656 €
4 - Garanties de l'État : Caisse Centrale de Réassurance :	13 797 311 €	6 845 833 €

PASSIF

	année N	année N-1
1 CAPITAUX PROPRES :	225 829 183	209 336 730
• 1a Fonds d'établissement	18 997 240	18 523 195
• 1c Écarts de réévaluation	716 068	733 535
• 1d Autres réserves	190 080 000	174 441 085
• 1e Report à nouveau	0	0
• 1f Résultat de l'exercice	16 035 875	15 638 915
3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :	861 445 640	833 839 364
• 3a Provisions pour cotisations non acquises	132 853 725	126 846 102
• 3d Provisions pour sinistres	601 572 777	598 250 396
• 3f Provisions pour ristournes	7 013 365	0
• 3g Provisions pour égalisation	54 511 442	42 668 048
• 3i Autres provisions techniques	65 494 332	66 074 817
5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 615 624	4 149 868
6 DETTES POUR DÉPÔTS ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	2 203 132	1 734 550
7 AUTRES DETTES :	87 555 404	62 866 978
• 7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	10 296 579	9 341 555
• 7b Dettes nées d'opérations de réassurance	660 003	354 901
• 7e Autres dettes :	76 598 822	53 170 521
-7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	479 958	447 887
-7ec Personnel	3 713 176	3 241 042
-7ed État, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	10 982 098	11 446 818
-7ee Créanciers divers	61 423 591	38 034 774
8 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	432 174	647 251
TOTAL DU PASSIF	1 183 081 157	1 112 574 740

Bilan 2019 en milliers d'euros

Passif

225 829

861 446

95 806

■ Capitaux propres ■ Provisions techniques ■ Prov. risq. et charges + Dettes + Comptes régul.



DÉTAIL DU POSTE 1a :

- Fonds d'établissement = 10 000 000 €
 - Droit d'adhésion = 8 997 240 €

MAXIMUM DE COTISATION

(art. 16 des Statuts) = 802 084 300 €

DÉTAIL DU POSTE 1d :

- Réserves statutaires = 190 080 000 €

Annexe aux bilan, hors bilan et compte de résultat au 31 décembre 2019

La présente annexe est établie conformément aux dispositions de l'article R 341-2 du code des assurances ainsi que du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 à jour des règlements complémentaires à la date de l'établissement des comptes.

L'ordonnance 2015-378 du 2 avril 2015 qui transpose la directive 2009-138/CE de mise en œuvre de SOLVABILITÉ II a confié à l'Autorité des Normes Comptables (ANC) le soin de définir les prescriptions applicables à la comptabilité en normes sociales, des opérations d'assurance et de réassurance. Elles sont reprises dans le règlement N° 2015-11 du 26/11/2015.

INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

1 - Exposé des principes, modes d'évaluation retenus et méthodes utilisées

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans le code des assurances ainsi que dans la réglementation ANC et si ces textes ne le prévoient pas, par le plan comptable général.

1.1. - Poste du bilan

1.1.1. - Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- les frais d'établissement qui font l'objet d'un amortissement au taux de 100 %.
- les logiciels qui sont amortis sur 3 années.

1.1.2. - Placements immobiliers

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Les parts de SCI sont inscrites à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts.

Les immeubles sont amortis linéairement conformément aux règles comptables d'amortissement par composants (Règlement CRC N° 2005-09, 03 nov. 2005) en fonction de leur nature et de leur date de construction selon détail joint :

Composants	Habitation et bureaux pré 1945		Habitation et bureaux post 1945		Entrepôts et locaux d'activité		Commerces	
	Durée	Quote-part	Durée	Quote-part	Durée	Quote-part	Durée	Quote-part
Gros œuvre	120	60 %	80	60 %	30	80 %	50	50 %
Clos et couverts	35	15 %	30	15 %	30	10 %	30	20 %
Lots techniques	25	15 %	25	15 %	20	5 %	20	15 %
Second œuvre	15	10 %	15	10 %	10	5 %	15	15 %
TOTAL		100 %		100 %		100 %		100 %

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement. Elles sont réalisées en alternance et par tranche par cinq cabinets d'expertise immobilière agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : (Art R 343-11 du code des assurances).

1.1.3. - Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

1.1.4. - Autres placements

- Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne des titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres (Art 122-1 à 122-4 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015).

En outre conformément à l'article R 343-9 du code des assurances ainsi qu'aux articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et aux articles 3 à 4 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et/ou remboursement du principal). Un risque de contrepartie est considéré comme avéré "dès lors qu'il est probable que l'organisme d'assurance ne percevra pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie" (Deuxième alinéa de l'avis CNC N° 2006-07).

- Les actions sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat. L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R 343-10 du code des assurances ainsi qu'aux articles 123-6 à 123-19 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et aux articles 5 à 10 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016.

Un état récapitulatif des placements est établi, mentionnant notamment la valeur de réalisation de ces placements dont les modalités de calcul sont précisément définies et fixées par les articles 423-13 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et 54 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016, en fonction de la nature des placements :

- a) les valeurs mobilières cotées et les titres cotés de toute nature sont retenus pour le dernier cours coté au jour de l'inventaire,
- b) les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans les conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise,
- c) les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

L'exposition de la Mutuelle de Poitiers aux risques souverains est limitée :

- Espagne : 22.959.930 (valeur brute au 31/12/2019)
- Italie : 9.850.000 (valeur brute au 31/12/2019)
- Grèce : 1.000.100 (valeur brute au 31/12/2019)

Une provision pour dépréciation est constatée seulement si la dépréciation a un caractère durable. (Voir 1.1.10.)

1.1.5. - Créances

1.1.5.1 - Cotisations acquises et non émises

Ce poste comprend les cotisations acquises et non émises, nettes des cotisations à annuler.

1.1.5.2 - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe

Elles sont composées essentiellement des cotisations restant à encaisser au 31 décembre de l'exercice.

1.1.6. - Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire ou dégressif selon les durées suivantes :

- Agencements	Linéaire 10 ans	- Matériels	Linéaire 5 ans ou dégressif 3 ans
- Matériel de transport	Linéaire 4 ans	- Mobilier	Linéaire 10 ans

1.1.7. - Comptes de régularisation-Actif

1.1.7.1 - Intérêts et loyers acquis non échus

Ce poste comprend essentiellement les coupons courus non échus sur les obligations en portefeuille.

1.1.7.2 - Frais d'acquisition reportés

(Art 151-1 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015)

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats, constatés en charge de l'exercice, est inscrite à l'actif du bilan.

Le montant reporté est calculé selon les mêmes méthodes que les provisions pour cotisations non acquises.

En l'absence de résiliations significatives, dans le cadre de la loi HAMON, les mêmes principes de calcul ont été maintenus.

1.1.7.3 - Autres comptes de régularisation

Ce sont :

- Les différences positives sur prix de remboursement à percevoir sur les obligations, calculées au 31 décembre de l'exercice par rapport au prix d'achat, par une méthode actuarielle sur la durée de vie résiduelle des titres. (Art 122-1 à 122-4 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015).
- Les charges constatées d'avance.

1.1.8. - Provisions techniques

(Art R 343-7 du code des assurances, Art 143-1 à 143-21 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 19 à 25 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

Ces provisions figurant au passif sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

1.1.8.1 - Provisions pour cotisations non acquises

(Art 143-4 et 143-5 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015)

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance. Elle est calculée prorata temporis pour chacune des catégories contrat par contrat. A la clôture du présent exercice, la provision pour cotisations non acquises s'élève à 132.853.725 €.

1.1.8.2 - Provisions pour sinistres

(Art 143-9 à 143-16 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 22 à 25 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes (frais de gestion) qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres qui s'élèvent à 601.572.777 € au 31 décembre 2019 comprennent :

- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) pour un montant total de 60.588.547 € (dont construction cf. note ci-dessous).

(Art 143-10 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 23 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

- une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes. Son montant est calculé à raison de 4,90 % du total des provisions de sinistres et des prévisions de recours.

Ce taux est le résultat d'un calcul basé sur des données historiques projetées et pondérées : paiements de sinistres, charges de gestion des sinistres. Cette provision s'élève à 28.019.002 € au 31 décembre 2019.

(Art 143-11 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015)

- Pour les risques construction (garanties décennales) la provision constituée est égale, au minimum, à la somme du coût total des sinistres restant à payer déclarés et tardifs et une estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale pour un montant total de 48.119.072 €. (Art 143-13 à 143-15 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 24 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

- des prévisions de recours pour 11.234.183 €. Celles-ci sont estimées au dernier jour de l'exercice, dossier par dossier, ou calculées selon la méthode des cadences de recours encaissés.

(Art 143-10 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 23 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

1.1.9. - Autres Provisions techniques

(Art R 343-7 du code des assurances, Art 143-1 à 143-21 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 19 à 25 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

1.1.9.1 - Provisions pour risques en cours

(Art 143-6 à 143-8 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 20 à 21 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à cotisation payable d'avance, la charge des sinistres et des frais afférents au contrat, pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la première échéance de cotisation ou de terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises.

A la clôture du présent exercice, une provision pour risques en cours a été constituée pour un montant total de 2.490.161 €.

1.1.9.2 - Provisions pour ristournes

Les statuts de la société autorisent le Conseil d'Administration à prononcer l'octroi de ristournes de cotisations.

Au titre de l'exercice 2019, une provision pour ristourne a été constituée pour un montant de 7.013.365 €.

1.1.9.3 - Provisions pour égalisation

(Art 143-19 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015)

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques : tempête, gel, catastrophes naturelles, attentats, pollution, risque atomique, aviation. Le calcul est effectué en application de l'Art 39 quinquies G ainsi que des Art 16 A et 16 B de l'Annexe II du CGI.

Une dotation nette de reprise est comptabilisée en 2019 pour 10.900.000 € dans la branche "Tempête", pour 780.000 € dans la branche "attentats" et pour 163.393 € dans la branche "Acceptations".

A la clôture du présent exercice, la provision pour égalisation s'élève à 54.511.442 €.

1.1.9.4 - Provisions mathématiques des rentes

(Art 143-1 à 143-3 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 19 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés par la société sous forme de rentes et accessoires de rentes à partir de tables de mortalité appropriées et de lois de maintien en invalidité. Elles s'élèvent à 62.583.886 €.

1.1.9.5 - Provisions pour risques croissants

(Art R343-7 5° du Code des Assurances, Art 143-17 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015)

Cette provision est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

Elle s'élève à 420.285 € au 31/12/2019.

1.1.10. - Autres Provisions

1.1.10.1 - Provision pour dépréciation durable

(Art 123-6 à 123-19 du règlement ANC N° 2015-11 du 26/11/2015 et Art 5 à 10 du règlement ANC N° 2016-12 du 12/12/2016)

La provision pour dépréciation à caractère durable a pour objet de couvrir l'ensemble des risques identifiés sur les placements relevant de l'article R 343-10 du code des assurances. Les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable. Cette provision est calculée ligne à ligne si le placement (non obligataire) a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs. Ce critère de moins value significative est défini en fonction de la volatilité constatée soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils (pourcentage porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils). L'évaluation retenue est calculée sur un objectif de prix recouvrable selon une approche multi critères consensus de marché, durée de détention, résultats financiers...

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de provision pour dépréciation à constituer.

1.1.11. - Provision pour risques et charges

Ces provisions sont constituées selon les règles de prudence pour les risques et les litiges avec divers tiers.

1.1.11.1 - Provision pour Indemnité de départ en retraite et congés anniversaire

Une provision de départ en retraite est calculée salarié par salarié sur la base d'un départ entre 60 et 67 ans, du taux d'actualisation IBOBOX Corporates AA de 0,77 % (1,57 % en 2018), de la table de mortalité INSEE 2018 et d'un taux de charges sociales de 59,19 %. Le solde de cette provision s'élève à 1.867.186 € au 31/12/2019 contre 1.817.232 € au 31/12/2018, soit une dotation complémentaire de 49.954 €.

La provision pour congés anniversaire est calculée selon les mêmes paramètres. Elle s'élève au 31/12/2019 à 919.746 €, soit une dotation complémentaire de 115.802 €.

1.2. - Compte de résultat

1.2.1. - Produits financiers : règle d'allocation

Le "Compte technique" enregistre les produits des placements alloués qui sont générés par le placement des fonds liés aux provisions techniques. L'allocation au compte technique est déterminée par le calcul suivant :

$$\text{Produits nets des placements} \times \frac{\text{Provisions techniques nettes de réassurances}}{\text{Provisions techniques nettes de réassurances} + \text{Capitaux propres} + \text{Provisions pour risques}}$$

Le "Compte non technique" enregistre la totalité des produits de placements diminués des produits transférés au compte technique. La différence constitue le produit des placements rétribuant les fonds propres et les réserves de la Société.

1.2.2. - Les charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination,

- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Société utilise des clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables (salaires, nombre de salariés, superficie des locaux,...).

La charge des sinistres des contrats complémentaires santé :

- dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale", et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue.

Rémunérations des dirigeants :

- En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Honoraires des Commissaires aux Comptes :

- Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Impôts sur les sociétés :

- Le montant de l'IS est de 8.440.557 € sur les opérations ordinaires et -482.632 € sur les opérations exceptionnelles.

- Le montant de la taxe sur les excédents de provisions techniques est de 2.280.526 €.

- Nous avons réglé en 2019, 1.309.219 € d'IS au titre de 2016 et 868.860 € au titre de 2017 suite à un redressement fiscal.

1.2.3. - Les produits et charges non techniques

Les autres produits non techniques se décomposent en commissions et produits financiers divers pour 899.229 €.

Les autres charges non techniques d'un montant de 943.738 € résultent de l'affectation des charges par destination selon des clés de répartition (voir 1.2.2).

1.2.4. - Les produits et charges exceptionnels

- Les produits exceptionnels (114.150 €) se décomposent en produits des cessions d'immobilisations autres qu'immeubles pour 23.831 €, et en autres produits exceptionnels pour 90.319 €.

- Les charges exceptionnelles (1.515.794 €) se décomposent en valeur nette comptable des immobilisations autres qu'immeubles cédées pour 21.701 €, en provision sociale pour 1.300.000 €, en intérêts de retard suite au redressement fiscal pour 80.565 € au titre de 2016 et 2017, en perte pour créances de locataires irrécouvrables de 25.944 € et en autres charges exceptionnelles pour 87.584 €.

1.3. - Hors bilan

1.3.1. - Engagements reçus et donnés

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes figurant en pied de bilan.

1.3.2. - Autres engagements

Conformément à l'article R.6323 du Code du travail, à compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel de Formation (DIF).

1.3.3. - Situation fiscale différée ou latente

Charges non déductibles temporairement :	2.575.119 € (Actif)	} assiette imposable
Moins-values déduites temporairement :	855.264 € (Passif)	
Provisions à déduire ultérieurement :	444.742 € (Actif)	

1.4. - Description des faits marquants

L'année 2019 a été marquée par :

- une sinistralité contenue

- la constitution d'une provision de ristourne de 7.013.365 € ayant permis de verser plus de 8 M € à 450 000 Sociétaires en 2020 et représentant 2 % de leurs risques particuliers

- une dotation significative de la provision d'égalisation (11.843.393 €)

- un redressement fiscal qui a conduit en une diminution de nos provisions techniques de 6.325.497 €

2 - Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

3 - Options exercées dans le cadre légal

Aucune option n'a été exercée dans le cadre légal.

4 - Changements de méthode ou de présentation des comptes

Aucun changement de méthode n'a été effectué.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Affectation du résultat de l'exercice précédent

Résultat de l'exercice précédent	15 638 915
Affectation aux autres réserves (réserves statutaires)	15 638 915

Ventilation selon la durée résiduelle des créances et dettes

LIBELLÉ	- 1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Prêts aux agents	15 944	32 637	21 038
Prêts aux organismes	27 483	81 199	
	43 427	113 837	21 038

Informations complémentaires sur le compte de résultat

2019		Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
		k€	k€	k€
PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS				
	Revenus des participations	581		581
	Revenus des placements immobiliers	167	6 227	6 394
	Revenus des autres placements	2	23 627	23 629
	TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	750	29 854	30 604
	FRAIS FINANCIERS (commissions, honoraires, agios) = poste 5a du Compte résultat non technique		3 564	3 564

"Tableau liste" des filiales et participations

Filiales et Participations	Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
					brute	nette						
STIC S.A.S.		83 530	444 679	94,97 %	639 368	639 368	108 681	Néant	3 593 759	145 776	126 920	
Barruel et Giraud S.A.S.		38 125	777 457	99,72 %	3 998 738	3 998 738	Néant	Néant	3 055 362	454 398	453 544	

Liste des filiales et participations (Articles R 123-195 et R 123-196 du code de commerce)

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
1 - Filiales (plus de 50 % du capital détenu)				
STIC S.A.S. - Le Bois du Fief Clairet - 86240 LIGUGÉ	83 530	528 209	94,97 %	145 776
Barruel et Giraud S.A.S. - 3 rue Chanzy - 45000 ORLÉANS	38 125	815 582	99,72 %	454 398
2 - Participation (de 10 à 50 % du capital détenu)				
CHAMPOLLION II S.A.S. - 24 rue Murillo - 75008 PARIS			16,67 %	
B - Renseignements globaux sur les autres filiales et participations				
			néant	

Observation : Les filiales STIC et BARRUEL & GIRAUD ne font pas l'objet de comptes consolidés avec la Mutuelle de Poitiers. Cette mesure dérogatoire au droit commun est rendue possible par le caractère non significatif des comptes des filiales rapportés à ceux de la Mutuelle de Poitiers, et est autorisée en vertu de l'article L 233-19-II-2 du Code de Commerce.

Il n'existe pas de transaction entre parties liées qui soit significative et conclue à des conditions anormales de marché.

MOUVEMENTS DES ACTIFS IMMOBILISÉS	Valeur Brute au 01/01/2019	Acquisitions 2019	Cessions 2019	Valeur Brute au 31/12/2019	Amortissements et Provisions au 01/01/2019	Dotations 2019	Reprises 2019	Amortissements et Provisions au 31/12/2019	Valeur Nette au 31/12/2019
K €									
Immobilisations incorporelles	1 941	168	0	2 109	1 752	89	0	1 841	268
Immobilisations corporelles	149 457	10 481	3 451	156 487	46 996	3 329	189	50 136	106 351
Immobilisations financières	771 890	203 239	133 695	841 435	1 747	77	44	1 780	839 655
Total de l'Actif Immobilisé	923 288	213 888	137 145	1 000 031	50 495	3 495	233	53 758	946 274

ÉTATS RÉGLEMENTAIRES

	2019		2018	
	PERSONNEL COMMERCIAL	AUTRE PERSONNEL	PERSONNEL COMMERCIAL	AUTRE PERSONNEL
EFFECTIF DU PERSONNEL				
Direction		7		7
Cadres	13	116	17	101
Non cadres	42	130	57	124
TOTAL	55	253	74	232
TOTAL DU PERSONNEL	308		306	

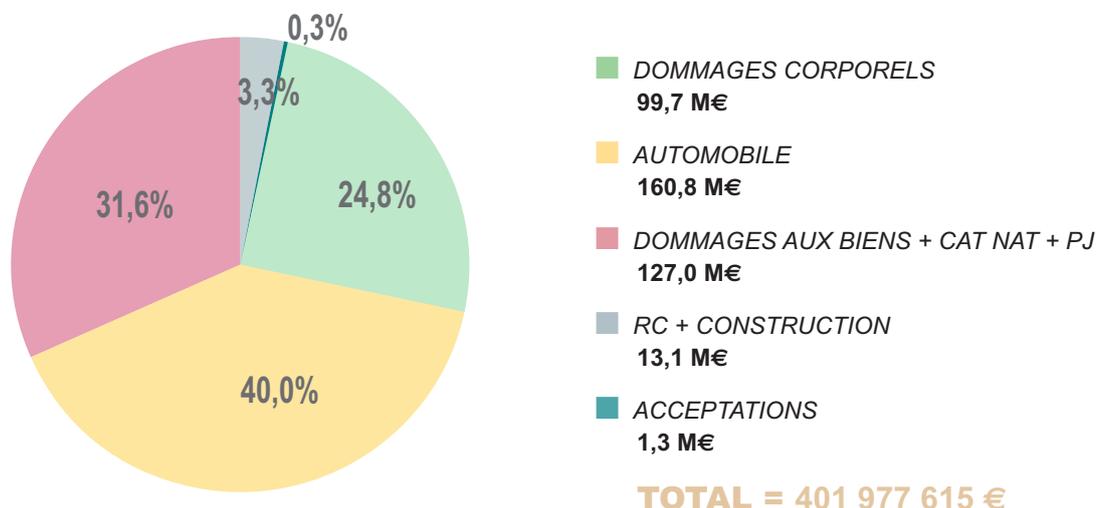
	2019	2018
	K €	K €
AUTRES INFORMATIONS		
A) CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	11 933	11 390
Charges sociales	5 834	6 404
Autres	1 719	1 336
TOTAL	19 486	19 130
B) COMMISSIONS	57 110	54 799
C) COTISATIONS BRUTES ÉMISES		
Assurance directe en France	400 638	385 048
Assurance directe Union Européenne hors France		
Assurance directe hors Union Européenne		
TOTAL	400 638	385 048

	2019		2018	
	DÉBIT K €	CRÉDIT K €	DÉBIT K €	CRÉDIT K €
DÉTAIL DES COMPTES 402 ET 403				
Comptes 402 sociétaires	76 916	2 516	70 128	2 490
Comptes 403 agents et courtiers	917	6 581	974	5 907

COMPTE TECHNIQUE DÉTAILLÉ 2019

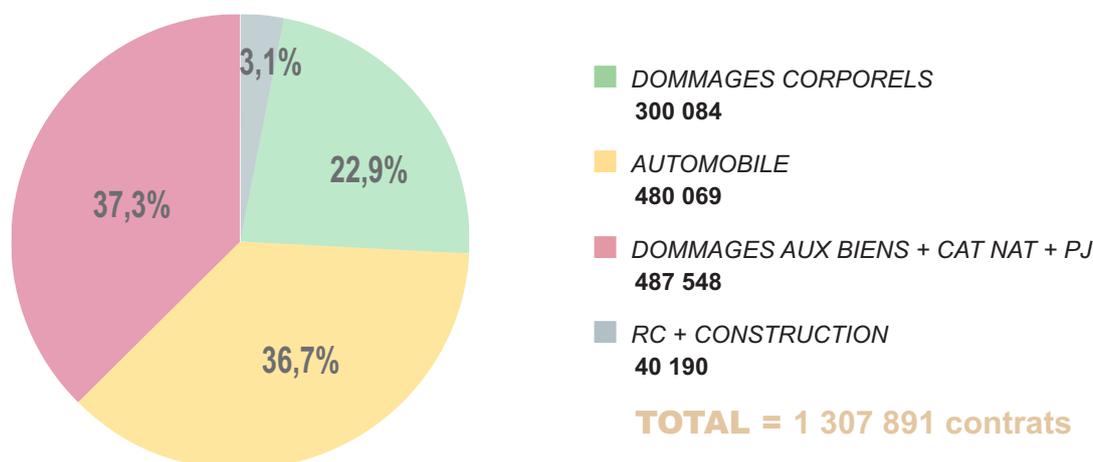
	Dommages Corporels			Automobile			Particuliers	
	Accidents	Frais de soins individuels	Frais de soins collectif	Total	R. C.	Dommages		Total
1. Cotisations acquises	18 781 704	76 230 849	3 222 342	98 234 895	59 204 119	99 301 674	158 505 793	80 380 541
1a. Cotisations	19 043 260	77 420 213	3 261 702	99 725 175	59 859 011	100 905 196	160 764 207	81 931 483
1b. Variation des cotisations non acquises	261 556	1 189 364	39 360	1 490 279	654 892	1 603 522	2 258 414	1 550 942
2. Charges des prestations	12 534 807	65 508 162	2 876 148	80 919 117	46 481 518	68 328 680	114 810 198	60 483 598
2a. Prestations et frais payés	8 013 150	64 660 627	2 814 060	75 487 837	45 123 408	76 780 022	121 903 430	56 532 565
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	4 521 657	847 535	62 088	5 431 280	1 358 110	-8 451 342	-7 093 232	3 951 033
A. - Solde de souscription	6 246 897	10 722 687	346 194	17 315 778	12 722 601	30 972 994	43 695 595	19 896 943
5. Frais d'acquisition	2 525 354	5 491 821	224 109	8 241 284	4 912 664	10 817 500	15 730 164	7 929 394
6. Autres charges de gestion nettes	1 712 765	3 305 515	157 963	5 176 243	3 313 086	7 330 204	10 643 290	5 385 023
B. - Charges d'acquisition et de gestion nettes	4 238 119	8 797 336	382 072	13 417 527	8 225 750	18 147 704	26 373 454	13 314 417
7. Produits des placements	2 151 781	947 774	6 242	3 105 797	8 136 801	2 449 156	10 585 957	4 796 124
8. Participation aux résultats (ristourne)	370 801	1 516 242	8 960	1 896 003	1 226 361	1 949 715	3 176 076	1 651 954
C. - Solde financier	1 780 980	-568 468	-2 718	1 209 795	6 910 440	499 441	7 409 881	3 144 170
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	944 908	1 615	834 242	1 780 765	7 493 915	293 082	7 786 997	10 367 801
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	0	0	488 853	488 853	1 157 260	1 158 747	2 316 007	7 828 230
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	1 256 444	0	16 271	1 272 715	2 395 871	-880 401	1 515 470	-6 445 764
13. Commissions reçues des réassureurs	22 773	42	276 805	299 620	181 133	6 700	187 833	222 381
D. - Solde de réassurance	334 308	-1 573	-52 313	280 423	-3 759 651	-8 036	-3 767 687	-8 762 953
RÉSULTAT TECHNIQUE	4 124 066	1 355 311	-90 908	5 388 468	7 647 640	13 316 694	20 964 334	963 743
<i>Hors compte :</i>								
14. Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	7 155 240	20 415 880	74 807	27 645 927	22 433 775	36 470 828	58 904 604	32 057 783
15. Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	6 893 684	19 226 517	35 447	26 155 647	21 778 884	34 867 306	56 646 190	30 506 842
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	66 154 064	11 939 495	248 558	78 342 116	249 742 790	40 852 479	290 595 269	103 923 747
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	61 724 741	11 054 968	186 470	72 966 178	246 969 410	49 303 821	296 273 231	108 754 213
18. Autres provisions techniques (clôture)	4 006 176	2 148 512	8 960	6 163 647	59 392 563	1 949 715	61 342 278	41 960 197
19. Autres provisions techniques (ouverture)	3 543 041	669 261	0	4 212 303	59 581 472	0	59 581 472	31 526 744

Répartition des cotisations en millions d'euros



Dommages aux Biens			Catastrophes Naturelles	Protection Juridique	R. C. Générale	Construction		Caution	Total Affaires Directes	Acceptations	Total Général
Professionnels non agricoles	Agricoles	Total Dommages aux biens				Dommages	Responsabilité Civile				
14 541 126	12 495 567	107 417 234	9 995 576	7 400 802	6 477 194	170 367	6 425 044	772	394 627 678	1 342 314	395 969 992
14 715 012	12 582 140	109 228 635	10 229 109	7 576 660	6 517 785	170 367	6 425 044	772	400 637 753	1 339 862	401 977 615
173 886	86 573	1 811 401	233 532	175 858	40 591	0	0	0	6 010 075	-2 452	6 007 623
13 136 435	8 000 996	81 621 029	10 778 246	4 213 839	5 118 860	-123 817	8 167 730	0	305 505 203	551 599	306 056 802
9 185 836	9 454 185	75 172 586	5 741 824	3 283 518	2 790 925	28 724	6 462 238	0	290 871 083	600 429	291 471 512
3 950 599	-1 453 189	6 448 443	5 036 422	930 321	2 327 935	-152 541	1 705 492	0	14 634 120	-48 830	14 585 289
1 404 691	4 494 571	25 796 205	-782 670	3 186 963	1 358 334	294 183	-1 742 686	772	89 122 475	790 715	89 913 191
1 651 281	1 540 956	11 121 630	1 039 485	767 003	1 004 225	22 673	514 809	0	38 441 274	197 601	38 638 875
1 119 867	1 044 597	7 549 488	707 703	524 193	676 401	17 680	346 724	0	25 641 722	70 864	25 712 586
2 771 148	2 585 553	18 671 118	1 747 188	1 291 195	1 680 626	40 353	861 533	0	64 082 996	268 465	64 351 462
703 737	447 823	5 947 684	568 582	216 737	449 472	32 687	1 388 324	0	22 294 976	1 396	22 296 372
48 886	24 580	1 725 420	101 391	82 665	31 810	0	0	0	7 013 365	0	7 013 365
654 851	423 243	4 222 264	467 191	134 072	417 662	32 687	1 388 324	0	15 281 611	1 396	15 283 007
1 727 946	1 429 419	13 525 165	6 086 855	0	307 794	12 026	459 974	0	29 959 577	0	29 959 577
1 046 931	2 794 769	11 669 930	2 555 835	0	0	0	-68	0	17 030 557	0	17 030 557
-10 772	-2 738 503	-9 195 039	1 873 179	0	0	0	-10 326	0	-4 544 003	0	-4 544 003
40 777	34 192	297 350	5 873	0	7 548	172	11 228	0	809 624	5 180	814 804
-651 011	-1 338 961	-10 752 925	-1 651 969	0	-300 246	-11 854	-459 140	0	-16 663 398	5 180	-16 658 218
-1 362 617	993 300	594 426	-3 714 635	2 029 840	-204 877	274 663	-1 675 034	772	23 657 693	528 826	24 186 518
3 832 603	2 275 339	38 165 725	4 092 540	2 712 205	1 296 321	0	0	0	132 817 322	36 402	132 853 725
3 658 717	2 188 766	36 354 325	3 859 008	2 536 347	1 255 730	0	0	0	126 807 247	38 855	126 846 102
17 213 324	9 476 460	130 613 531	32 745 348	4 700 920	15 025 854	1 015 509	47 722 303	0	600 760 850	811 927	601 572 777
14 818 998	12 127 609	135 700 820	28 632 614	3 770 600	12 697 919	1 168 050	46 016 810	0	597 226 222	1 024 175	598 250 396
7 186 059	6 127 254	55 273 509	2 591 552	82 665	31 810	0	0	0	125 485 461	1 533 677	127 019 138
5 580 901	4 904 714	42 012 358	1 566 473	0	0	0	0	0	107 372 605	1 370 260	108 742 865

Répartition du nombre de contrats



Évolution au cours des trois derniers exercices des cotisations acquises et de la charge des sinistres (1)

Année d'inventaire	Exercice de survenance					
	2015	2016	2017	2018	2019	
2017	Règlements	222 672 222	219 817 532	172 899 336		
	Provisions	64 483 231	79 754 493	155 079 936		
	TOTAL DES SINISTRES (S)	287 155 453	299 572 025	327 979 271		
	Cotisations acquises (P)	349 689 163	358 957 730	371 558 248		
	Pourcentage (S/P)	82,12	83,46	88,27		
2018	Règlements	228 838 242	233 187 216	234 026 056	195 398 073	
	Provisions	52 503 290	52 382 348	128 713 906	163 861 248	
	TOTAL DES SINISTRES (S)	281 341 532	285 569 564	362 739 962	359 259 321	
	Cotisations acquises (P)	349 689 163	358 598 430	370 093 883	383 935 864	
	Pourcentage (S/P)	80,45	79,63	98,01	93,57	
2019	Règlements	233 762 533	240 040 837	250 822 016	273 232 106	169 937 014
	Provisions	41 367 838	39 960 292	104 465 311	98 002 040	145 844 267
	TOTAL DES SINISTRES (S)	275 130 371	280 001 129	355 287 327	371 234 147	315 781 282
	Cotisations acquises (P)	349 689 163	358 598 430	369 379 038	382 465 278	398 155 423
	Pourcentage (S/P)	78,68	78,08	96,19	97,06	79,31

(1) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours, hors provision pour sinistres non encore manifestés de la branche construction (dommage ouvrage et RC décennale).

Liquidation des provisions de sinistres (tous exercices antérieurs confondus)

	BILAN 2019	BILAN 2018
ANNEXE 1-11		
<i>Provision pour risques en cours</i>	2 490	1 693
ANNEXE 1-12 A		
<i>Prévision de recours à encaisser</i>	11 234	9 742
ANNEXE 1-12 B (*)		
<i>Provisions pour sinistres à l'ouverture</i>	598 250	558 750
<i>Prestations payées dans l'exercice sur exercices antérieurs</i>	121 578	101 198
<i>Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture</i>	455 729	434 389
BONIS / MALIS	20 944	23 164

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours en milliers d'euros.



Votre assureur vous connaît et ça change tout

